# Sélection des Espaces Valléens

dossier de candidature

# édito

Le territoire du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance dispose de tous les atouts d'une grande destination touristique. Le lac de Serre-Ponçon, la « mer à la montagne », des stations de montagne et un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, qui a fait l'objet d'une véritable reconnaissance à travers l'obtention du label *Pays d'Art et d'Histoire*, s'associent et savent surprendre le plus grand nombre, du sportif au passionné d'histoire.
Le projet *Espace Valléen* du Pays S.U.D. est issu d'un important travail partenarial, mené par des élus impliqués pour le développement et l'aménagement durable de leur territoire. À travers lui, l'objectif est de permettre à nos visiteurs de découvrir notre patrimoine, toujours mieux et toujours plus longtemps, en les incitant à parcourir sans contraintes nos paysages somptueux.
Une dynamique collective est née des réflexions lancées dans le cadre de la réponse à cet appel à candidature. Nous sommes désormais prêts à nous investir afin de faire vivre ensemble ce projet ambitieux.

La Présidente du Pays S.U.D.

# diagnostic, enjeux stratégiques et objectifs à atteindre

**partie1**

## Le territoire du Pays S.U.D.

Le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (Pays S.U.D.), territoire rural de montagne, se positionne entre lavande et alpage, à cheval sur les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, à la confluence de l'Ubaye et de la Durance que constitue la retenue de Serre-Ponçon. «Trait d'union» entre les Massifs du Mercantour et des Écrins, il regroupe 31 communes (liste des communes en annexe n°1), 4 communautés de communes pour 21 708 résidents permanents (39 781 présents en 2012, pouvant atteindre jusqu'à 70 000 habitants au mois d'août). Le territoire bénéficie de ressources remarquables dans un environnement d'exception qui constitue un réel potentiel « à Haute Valeur Ajoutée ».

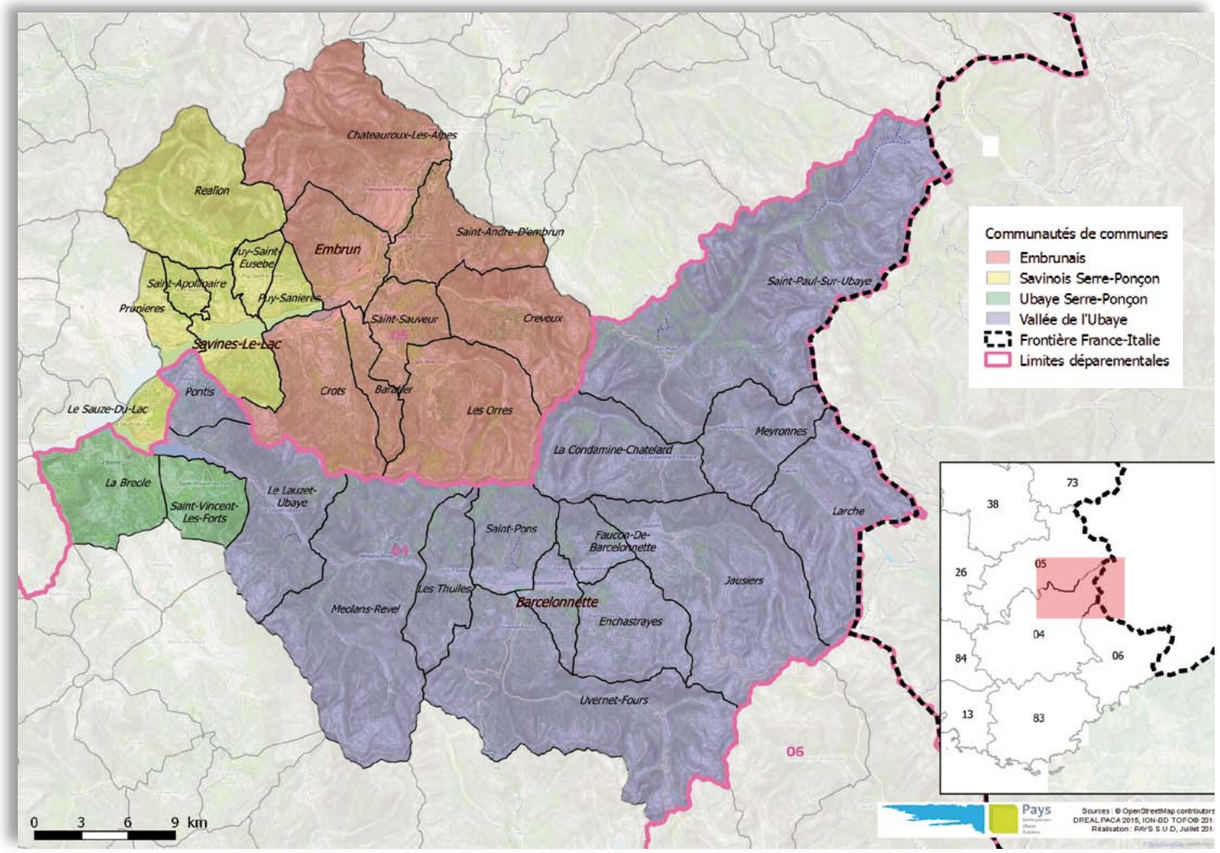


Le Pays S.U.D présente la particularité de marier tourisme montagnard (alpinisme, ski, activités de pleine nature) et balnéaire (activités nautiques, pêche, etc.) grâce non seulement à la concomitance du massif du Parpaillon et du lac de Serre-Ponçon, mais aussi à sa situation au cœur des Alpes du Sud, territoire riche en ressources naturelles et caractérisé par un ensoleillement exceptionnel qui lui a valu d'être nommée par les géographes « Les Grandes Alpes ensoleillées » avec un climat parmi les plus favorables en Europe.

Le territoire est dès lors un des rares en France à profiter de deux saisons touristiques à haut rendement.

Par ailleurs, ce territoire est en totalité inclus dans la zone d'emploi de Gap, frontalier avec l'Italie et comprend plusieurs communes situées dans les Parcs nationaux des Écrins et du Mercantour.

### Diagnostic général de territoire

Ce diagnostic de territoire a été établi sur la base du travail mené dans le cadre de la réactualisation de la Charte de Pays en 2014, notamment des journées de concertations réalisées via ce processus, et a été complété par l'ensemble des études récentes réalisées sur le territoire du Pays (évaluation locale et régionale du programme LEADER 2007-2013, l'évaluation interrégionale du FEDER POIA et des « programmes Massif », etc.). Il a été nourri et précisé par l'ensemble des rencontres réalisées dans le cadre de l'élaboration de la présente candidature.

## Un cadre de vie remarquable

Des **paysages variés**, entre lac et montagnes, sous un **climat lumineux et ensoleillé**, sont des éléments de qualité de vie et d'attractivité touristique qui construisent le territoire du Pays S.U.D.

Le territoire est également caractérisé par la présence de **risques naturels élevés** et des **reliefs importants** limitant parfois l'occupation humaine et pouvant également impacter certaines activités économiques. **Ce cadre de vie est donc préservé, peu urbanisé et bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel** (voir point 1.2.2).

Malgré son caractère bi-départemental, le Pays S.U.D. est en totalité inclus dans la zone d'emploi de Gap. Il est frontalier avec l'Italie et se situe en proche périphérie (2 h 30) de grands centres urbains (Marseille, Grenoble, Cuneo, Turin).

## Un territoire rural et vieillissant, une attractivité fragile

En 2012, le territoire du Pays S.U.D. comptait plus de 21 708 habitants pour une superficie de 1 569 km². C'est un territoire peu peuplé (avec une densité de 13 hab/km²) et nettement rural. C'est également un territoire en croissance démographique puisque entre 1990 et 2012, il a gagné plus de 3 000 habitants.

### Structure de la population

| | 1990 | 2001 | 2012 |
|---|---|---|---|
| **Population totale** | **17 610** | **19 382** | **21 708** |
| croissance moyenne annuelle par rapport à 1990 | | 0.9 % | 0.8 % |
| due au solde naturel | | 0.1 % | 0,0 % |
| due au solde migratoire | | 0.8 % | 0.8 % |
| Structure de la population | | | |
| part des - de 20 ans | 26.3 % | 25 % | 21.9 % |
| part des 20 à 59 ans | 52.7 % | 51.1 % | 48.1 % |
| part des 60 ans et + | 21.1 % | 23.9 % | 30 % |
| part des 75 ans et + | 7,5 % | 8.8 % | 11.5 % |
| Indice de vieillissement (60 ans et +/- de 20 ans) | 0,80 | 0,96 | 1,37 |
| ratio de dépendance démographique | 0,40 | 0,47 | 0,62 |
| ratio de dépendance démographique élargi | 0,90 | 0,96 | 1,08 |

*Source : données Insee – retraitements JLJECO (Évaluation régionale LEADER 2014-2020)*

Cette croissance est essentiellement due à un **solde migratoire positif**. En effet, entre 1990 et 2012, on observe une arrivée nette moyenne de plus de 150 personnes par an sur le territoire du Pays S.U.D.

Par ailleurs, toujours sur la même période, le solde naturel (naissances moins décès), légèrement positif en moyenne entre 1990 et 2000 est devenu négatif ensuite induisant actuellement une trentaine d'habitants de moins par an en moyenne sur le territoire du Pays S.U.D. L'évolution de la structure par âge de la population du Pays S.U.D. traduit aussi un net vieillissement de cette dernière entre 1990 et 2012. Ainsi, le nombre des personnes de moins de 40 ans diminue sur le territoire, alors que celui des habitants d'au moins 40 ans et plus progresse. Depuis le milieu des années 2000, la croissance du nombre de retraités s'est nettement accélérée, comparativement à celle de la population totale. Cette accélération contribue fortement à celle du **vieillissement global de la population du territoire** du Pays S.U.D.

La structure socio-économique a aussi évolué entre les années 1990 à 2012. Cette dernière année, on compte environ 200 exploitants agricoles en moins (soit une baisse de 34 %) ainsi que près de 150 ouvriers. En revanche, le territoire s'est enrichi de 1 150 professions intermédiaires, plus de 450 employés et 260 cadres (soit une croissance de 48 %).

Le nombre d'inactifs (scolaires, retraités et autres) a quant à lui augmenté de plus de 1 450 personnes. Le territoire compte également près de 5 900 retraités, nombre en augmentation de plus de 87 % par rapport à 1990.

### Emplois des principales filières économiques

| | 1990 | 2000 | 2012 |
|---|---|---|---|
| **Total base productive** | **1438** | **1182** | **1 114** |
| agri-alimentaire | 823 | 479 | 459 |
| services aux entreprises | 253 | 276 | 288 |
| production et distribution d'énergie | 97 | 103 | 70 |
| transport marchandises - logistique | 41 | 37 | 59 |
| matériaux de construction | 52 | 78 | 54 |
| **Total secteur domestique** | **4197** | **4918** | **5256** |
| tourisme - sport - loisir | 1345 | 1749 | 1808 |
| santé - social | 1099 | 1306 | 1425 |
| commerces et services locaux | 741 | 787 | 820 |
| construction de l'habitat | 660 | 623 | 734 |
| grand commerce | 147 | 215 | 253 |
| **Total base publique** | **1260** | **1398** | **1693** |
| éducation | 553 | 687 | 905 |
| services administratifs | 706 | 711 | 788 |

*Sources : données Insee - Pôle-Emploi – ACOSS – retraitements JLJECO (Évaluation LEADER Régionale)*

## Des secteurs économiques dopés par le tourisme

En 2011, le Pays S.U.D. abritait 3 896 établissements actifs. **Le secteur des activités des services et du tourisme domine en nombre d'établissements** (54%), suivi de celui de l'administration publique, de la santé, de l'enseignement et de l'action sociale (19%). Viennent ensuite les secteurs de l'agriculture (15% avec 571 établissements - cette proportion, sensiblement équivalente à celle des départements alpins, reste largement supérieure à la moyenne régionale (6,2%)), de la construction (8%) et de l'industrie (5%).

**Embrun et Barcelonnette constituent les deux pôles principaux d'accueil**. Les communes d'Uvernet-Fours et des Orres (avec leur station de montagne) constituent avec les communes de Savines-le-Lac, de Chateauroux les Alpes, de Jausiers et de Crots des pôles secondaires. Les anciens cantons de Savines-le-Lac et du Lauzet-Ubaye sont à ce jour en Zone de Revitalisation Rurale, soit 11 communes.

En 2012, **78 % des revenus entrants sur le territoire sont d'origines résidentielles**, autant qu'en 1990. Parmi ces revenus résidentiels, **les revenus issus des activités touristiques sont de loin les plus importants** (ils représentent plus de 62 % de l'ensemble des revenus entrants sur le territoire en 2012), même si leur poids diminue légèrement entre 1990 et 2012.

Cette fréquentation touristique a des retombées économiques importantes sur le territoire. En termes d'emplois, **le tourisme occupe presque 2300 personnes** (directement et indirectement) en 2012 soit **29 % de l'emploi total du territoire**. En termes de valeur ajoutée, **les activités touristiques génèrent 28 % de la valeur ajoutée totale du territoire** en 2012.

**Structure économique selon les mécanismes de l'économie résidentielle**

Milliers d'euros courants - %

| | 1990 | | 2000 | | 2010 | | 2012 | | évolution 1990-2000 | évolution 2000-2010 | évolution 1990-2010 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | flux de revenus | poids | flux de revenus | poids | flux de revenus | poids | flux de revenus | poids | | | |
| Base productive nette | 27 245 | 7% | 24 518 | 5% | 34946 | 5% | 42828 | 5% | -10 % | 28 % | 43 % |
| Base résidentielle nette | 297 083 | 78% | 418 136 | 79% | 592 592 | 77% | 631 333 | 78% | 41 % | 42 % | 99 % |
| *dont navetteurs sortants* | *13 419* | *5%* | *24 114* | *6%* | *39 962* | *7%* | *41 537* | *7%* | *80%* | *66%* | *198%* |
| *dont retraite* | *38 545* | *13%* | *45 691* | *11%* | *84 088* | *14%* | *86 341* | *14%* | *19%* | *84%* | *118%* |
| *dont tourisme* | *245 129* | *83%* | *348 332* | *83%* | *468 542* | *79%* | *503 454* | *80%* | *42%* | *35%* | *91%* |
| Base sanitaire et sociale | 11 443 | 3% | 27 749 | 5% | 43 329 | 6% | 48 805 | 6% | 142% | 56% | 279% |
| Base publique nette | 20 809 | 5% | 30 288 | 6% | 48 506 | 6% | 44 036 | 5% | 46% | 60% | 133% |
| Base revenus du patrimoine | 22 283 | 6% | 29 980 | 6% | 46 177 | 6% | 42 439 | 5% | 35% | 54% | 107% |
| Total revenu basique | 378 874 | 100% | 530 671 | 100% | 765 551 | 100% | 809 440 | 100% | 40% | 44% | 102% |
| Secteur domestique net | 73 293 | | 99 749 | | 126 162 | | 128 591 | | 36% | 26% | 72% |
| Part du revenu utilisé localement | 19.3% | | 18.8% | | 16.5% | | 15.9% | | | | |

*Source : JLJECO - base COMETE - Calcul économie résidentielle (Évaluation LEADER Régionale)*

**Entre 1990 et 2012, le poids de ces activités touristiques a progressé en termes d'emplois mais a légèrement diminué en termes de valeur ajoutée**. Par ailleurs, sur la même période, les revenus du tourisme dans l'ensemble résidentiel ont moins progressé que ceux issus des retraites ou des navetteurs sortants.

On constate aussi qu'entre 1990 et 2012, le poids de la base productive (agriculture, filière bois, industrie et services aux entreprises) déjà relativement faible en début de période, a continué de diminuer. Ainsi, en 2012, la base productive ne représente plus que 5 % des entrées de revenus basiques[1] sur le territoire.

L'emploi agricole qui regroupait 10 % de l'emploi total en 1990 n'en représente plus que 4 % en 2012 et l'emploi industriel passe de 6 % à 4 % sur la même période.

Entre 1990 et 2012, l'activité dans le secteur domestique (construction, éco-construction, commerces et services aux ménages principalement) sur le territoire évolue nettement moins rapidement que l'ensemble des revenus du secteur basique. De ce fait, le ratio des revenus du secteur domestique sur ceux du secteur basique se dégrade et atteint un faible niveau en 2012.

1 - Revenu basique : Revenu monétaire capté de l'extérieur par le territoire.

## Le tourisme en Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance

### Les données clés

Comme mentionné dans la présentation du territoire, le Pays S.U.D. jouit de **deux saisons touristiques** à haut rendement grâce notamment à ses **10 domaines skiables** (dont 4 domaines nordiques) et au **lac de Serre-Ponçon.**

Il dispose d'environ **110 000 lits touristiques** (65 000 autour de Serre-Ponçon et 45 000 en Ubaye).

Environ **61 % des logements sont des résidences secondaires** (plus de 90 % dans certaines stations de montagne).

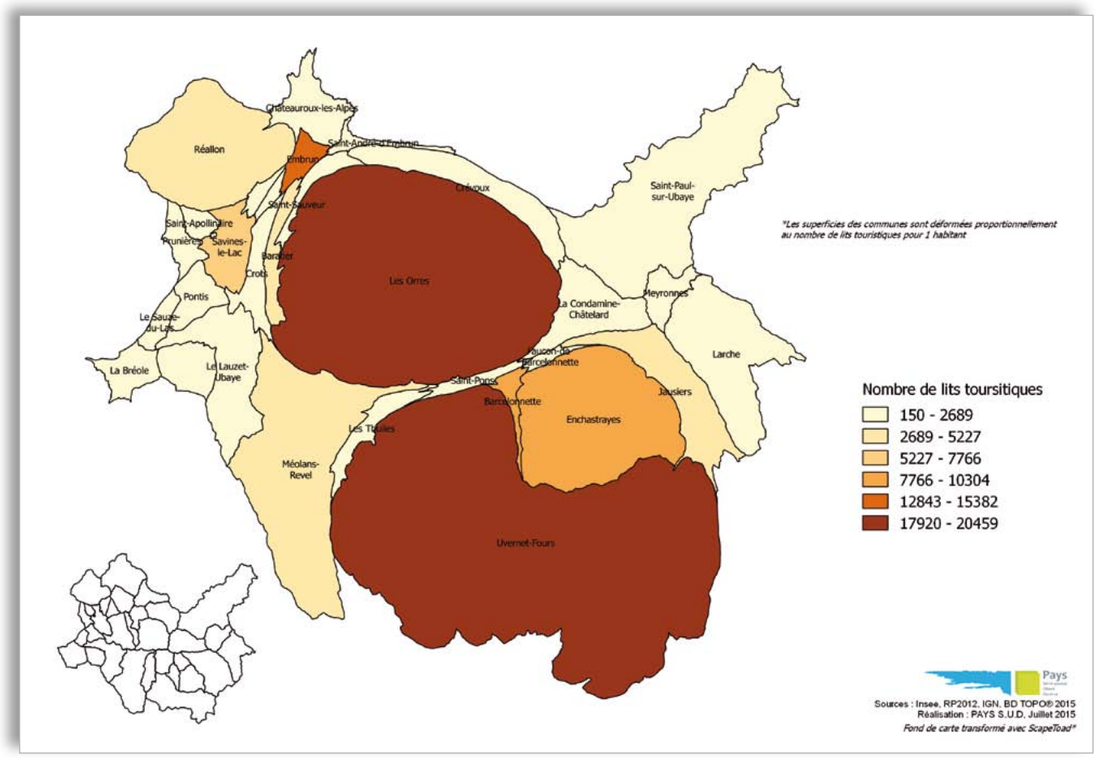

La capacité d'accueil du Pays SUD, en ce qui concerne les hôtels, est assez élevée. Cependant, **le parc immobilier, assez ancien, n'est pas à totalement en adéquation avec la demande.** En 2013, 990 chambres d'hôtels étaient commercialisées sur le territoire via 45 établissements (soit 2 fois le ratio régional pour 1000 habitants), 5 478 places dans 48 campings (13 fois le ratio régional pour 1 000 habitants et progression de la qualité de l'offre depuis 2009) ainsi que 190 restaurants (3 fois le ratio régional pour 1 000 habitants).

Le territoire a enregistré environ **7 millions de nuitées annuelles** en 2014. Si on applique le taux moyen de nuitées estivales calculé dans les Hautes-Alpes (47 %), on peut estimer **le nombre de nuitées estivales annuelles à environ 3 290 000.**

### Populations moyennes

| Population en moyenne sur l'année | 1990 | 2000 | 2010 | 2012 |
|---|---|---|---|---|
| **Résidente** | 17 150 | 18 536 | 20 026 | 20 239 |
| Absente | 708 | 767 | 832 | 834 |
| Supplémentaire | 17 819 | 19 271 | 19 894 | 20 377 |
| **Présente** | 34 261 | 37 041 | 39 088 | 39 781 |
| écart présente - résidente | 17 111 | 18 505 | 19 062 | 19 542 |
| *La population résidente = population des ménages* | | | | |

*Sources : données Insee – retraitements JLJECO (Évaluation LEADER Régionale)*

L'impact de la fréquentation touristique équivaut en moyenne annuelle à un **doublement de la population résidente** (21 533 résidents permanents et 39 781 présents).

### Emplois et valeur ajoutée touristiques

| Tourisme | 1990 | 2000 | 2010 | 2012 |
|---|---|---|---|---|
| Emplois touristiques | 1777 | 2231 | 2233 | 2295 |
| Poids dans l'emploi total | 25.5% | 29.6% | 27.4% | 28.5% |
| Valeur ajoutée touristique (en milliers d'euros) | 55 753 | 79 838 | 104 146 | 108 055 |
| Poids dans la valeur ajoutée totale | 29.8% | 30.8% | 27% | 27.7% |

*Sources : données Insee – retraitements JLJECO (Évaluation LEADER Régionale)*

La fréquentation touristique génère **28 % de l'emploi total du territoire**, 2/3 dans les stations de montagne.

Le tourisme concerne **80 % des revenus entrants sur le territoire** (537 millions d'euros en 2012) et les montants quotidiens de dépense les plus élevés sont enregistrés dans les communes support de station de sports d'hiver [1].

1 - Source : JLJECO Évaluation régionale LEADER.



## Un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, socle de la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »

Le 9 juin 2011, le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D) a obtenu le label « Pays d'Art et d'Histoire » décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication. Cette labellisation a été basée sur la reconnaissance de **l'unité géographique** du Pays S.U.D., **un milieu naturel exceptionnel** (grands sommets, cols d'altitude, deux parcs nationaux, lac artificiel de Serre-Ponçon) et **des patrimoines de grand caractère** liés à une histoire riche et mouvementée (archéologie d'altitude, patrimoine religieux et art lombard, patrimoine militaire, patrimoine civil marqué par la Modernité et les Grands Travaux, patrimoines ruraux spécifiques, patrimoine des migrations).

Cette labellisation vient reconnaître **un vrai projet de territoire** pour préserver, valoriser, enrichir et exploiter de manière efficace et soutenable un patrimoine naturel et humain extraordinaire, une source de dynamisme économique avec le déploiement d'un tourisme culturel créateur d'activités et d'emplois.

### Patrimoine naturel

Les ressources naturelles du Pays S.U.D. sont nombreuses et de grande valeur. Elles sont reconnues à travers ses **deux parcs nationaux** (Écrins et Mercantour), ses **6 sites Natura 2000** (dont 1 ZSC et 3 SIC), 2 sites en ZPS (directive « Oiseaux »), des ZNIEFF et ZICO ainsi que la réserve biologique dirigée du Laverq (Méolans-Revel).

**La flore** du Pays S.U.D. traduit une situation unique de carrefour climatique, puisqu'à la croisée de quatre grandes influences climatiques : piémontaise avec le col de Larche, méditerranéenne via la Durance, atlantique via le sillon de Gap et enfin intra-alpine. Ainsi le secteur se caractérise par la présence d'espèces d'origines biogéographiques diverses. La faune de montagne est bien représentée sur l'ensemble des milieux. Outre les espèces alpines, certaines particularités sont essentiellement attachées aux influences méditerranéennes (Lézard ocellé, Cigale grise...). De manière générale, on note un retour de la grande faune alpine dans le territoire.

Le territoire présente **une couverture boisée importante** (surface évaluée à 51 100 ha) et composée pour 57% de bois de qualité, due en partie à de grands travaux de reboisement. Il s'agit de forêts de montagne qui se caractérisent avant tout par l'importance et la multiplicité des fonctions qu'elles assurent (parmi elles, la protection contre les risques naturels). Certaines forêts sont réputées pour leur diversité biologique : par exemple, on trouve dans la forêt du massif du Morgon-Boscodon l'une des plus fortes diversités floristiques européennes sur une placette de référence (suivie par l'Office national des forêts dans le cadre de son *Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers* – RENECOFOR). La forêt de Boscodon est d'ailleurs en cours de labellisation *Forêt d'exception*. Également, les communautés de communes de la vallée de l'Ubaye et Ubaye – Serre-Ponçon se sont regroupées avec la communauté de communes du Pays de Seyne afin de réaliser une *charte forestière de territoire*. Cette démarche collective vise le développement et la mise en valeur des différentes utilisations locales des forêts et du bois dans le but d'avoir un impact positif sur l'économie locale et l'image du territoire.

### Patrimoine culturel

**Le Pays SUD dispose de nombreuses richesses culturelles :**

**– Un patrimoine architectural et bâti** avec des édifices religieux remarquables (Abbaye de Boscodon, cathédrale d'Embrun, églises classées, petites chapelles de bord de chemin, etc.), un patrimoine militaire composé des forts Vauban, du tunnel du Parpaillon, des ouvrages Maginot (XXe s.) et un patrimoine civil avec les villas des Barcelonnettes, le pont du Châtelet, les ouvrages RTM (Restauration des terrains de montagne)…

**– Des traditions et des savoir-faire** : patrimoines artisanaux mobiliers (meubles ubayens), art culinaire (pâtes à la main, génépi, navets de Crévoux…), les cultures de la vigne, du chanvre, les radeliers de la Durance, les fêtes populaires, votives et pastorales…

**– Cultures d'hier et d'aujourd'hui :** itinéraire des cadrans solaires, réseau des musées de la vallée, route transfrontalière de l'art contemporain (Caraglio / Dignes-les-Bains).

**Le Pays SUD compte :**

**– 35 monuments historiques classés ou inscrits.** Côté Alpes-de-Haute-Provence, on répertorie à ce jour 8 monuments classés et 4 monuments inscrits ; côté Hautes-Alpes, 11 monuments classés et 12 monuments inscrits ;

**– 8 ouvrages,** témoins de l'histoire moderne, de nature très variée sont classés patrimoine du XXe siècle.

**Parmi ce patrimoine, il faut souligner :**

**–** Les deux bâtiments emblématiques que sont **l'Abbaye de Boscodon** (fondée en 1142), une des meilleure acoustique d'Europe, ainsi que **le fort de Tournoux** (1839-1866), actuellement fermé au public pour des raisons de sécurité ;

**–** Les deux sites historiques majeurs que sont **Barcelonnette et ses villas**, et la **cité médiévale d'Embrun** (capitale des Caturiges sous l'Antiquité et évêché construit au IVe siècle) ;

**– La retenue de Serre-Ponçon** (1957-59).

## Un bouquet d'offre à composer

La spécificité du Pays S.U.D. est de disposer d'une offre touristique particulièrement abondante et diversifiée. Elle s'organise autour de deux lieux de pratique, *l'indoor* et *l'outdoor* et de deux durées, tout au long de l'année et en saison.

### Sports et loisirs

Le Pays SUD compte environ 150 sites et équipements de sports et loisirs de nature et plus de 120 équipements en milieu fermé, majoritairement localisés dans les villes et les centre-bourgs :

– 55% des équipements de l'Embrunais sont localisés sur la commune d'Embrun ;

– 33% des équipements de la vallée de l'Ubaye sont localisés sur la commune de Barcelonnette ;

– 26% des équipements du Savinois-Serre-Ponçon sont localisés sur la commune de Savines-le-Lac.

Les taux d'équipements sportifs du Pays sont largement supérieurs aux moyennes régionales et nationales[2] et plus de 230 associations sportives œuvrent sur le territoire. Le schéma de service réalisé en 2011 à l'échelle du Pays S.U.D soulignait le caractère très satisfaisant de l'offre d'équipements sportifs sur le territoire, en précisant que la qualité des infrastructures et l'accès pouvaient être améliorés.

Le terrain de jeu que représentent le lac, la montagne et les stations offre une très forte diversité de pratiques des activités de pleine nature et des sports aériens avec des sites de renommée : **nautisme, sports d'eau vive** (Ubaye, « rivière mythique »), **randonnées, parapente** (site d'envol de Saint-Vincent-les-Forts avec des conditions aérologiques exceptionnelles), **escalade** et **alpinisme** (on compte 34 pics de 3000 m d'altitude sur la seule commune de Saint Paul sur Ubaye), **sports d'hiver**, **vélo en tous genre** (7 cols en Ubaye, Bike Park des Orres - le plus grand des Alpes du Sud, etc.), **golf, vol à voile, équitation, pêche, baignade** et autres activités ludiques.

L'offre du Pays s'appuie sur **un réseau dynamique de socio-professionnels**, mais les filières sont peu structurées. Il est généralement difficile d'identifier des « chefs de file ».

**De nombreux évènements sportifs** à large renommée viennent mettre en lumière ces activités : Embrunman, Outdoormix Festival, Ubaye Trail, Défi des Fondus de l'Ubaye, etc.

### Culture

L'offre culturelle du territoire s'appuie sur une bonne densité **d'associations à caractère culturel**. Elles sont 70 à avoir à leur charge :

– Soit **la mise en valeur du patrimoine culturel** dans toutes ses composantes : histoire et culture locale, conservation patrimoniale et archéologique, tradition, langage, environnement ;

– Soit **le développement artistique** au sens large : musique, arts plastiques, loisirs créatifs, chorales, pratiques vocales et scéniques, organisation d'événements culturels, peinture … mais également la promotion artistique (aide à la diffusion, l'organisation, la production et la promotion des artistes).

Le territoire dispose de **3 salles de spectacle, 5 cinémas, 15 bibliothèques** et de **4 médiathèques**. Côté Ubaye, les bibliothèques se sont mises en réseau et ont créé le réseau « Les colporteurs en Ubaye ».

**Une douzaine de musées** sont répartis sur l'ensemble du Pays et celui de Barcelonnette est classé Musée de France.

**Le Centre d'art contemporain « les Capucins »**, qui a vu le jour en 2011 à Embrun, accueille des expositions et est également un lieu d'actions de médiation à l'attention des scolaires et des publics adultes.

**Une programmation culturelle événementielle** est également bien ancrée sur le territoire avec notamment le Festival des *Enfants du Jazz*, le Festival *Trad'In*, les *fêtes Latino-Mexicaines*, etc.

2 - Schéma de Services, Eureca, 2011.

# L'offre touristique en pays Serre-Ponçon Ubaye Durance

(carte non exhaustive)

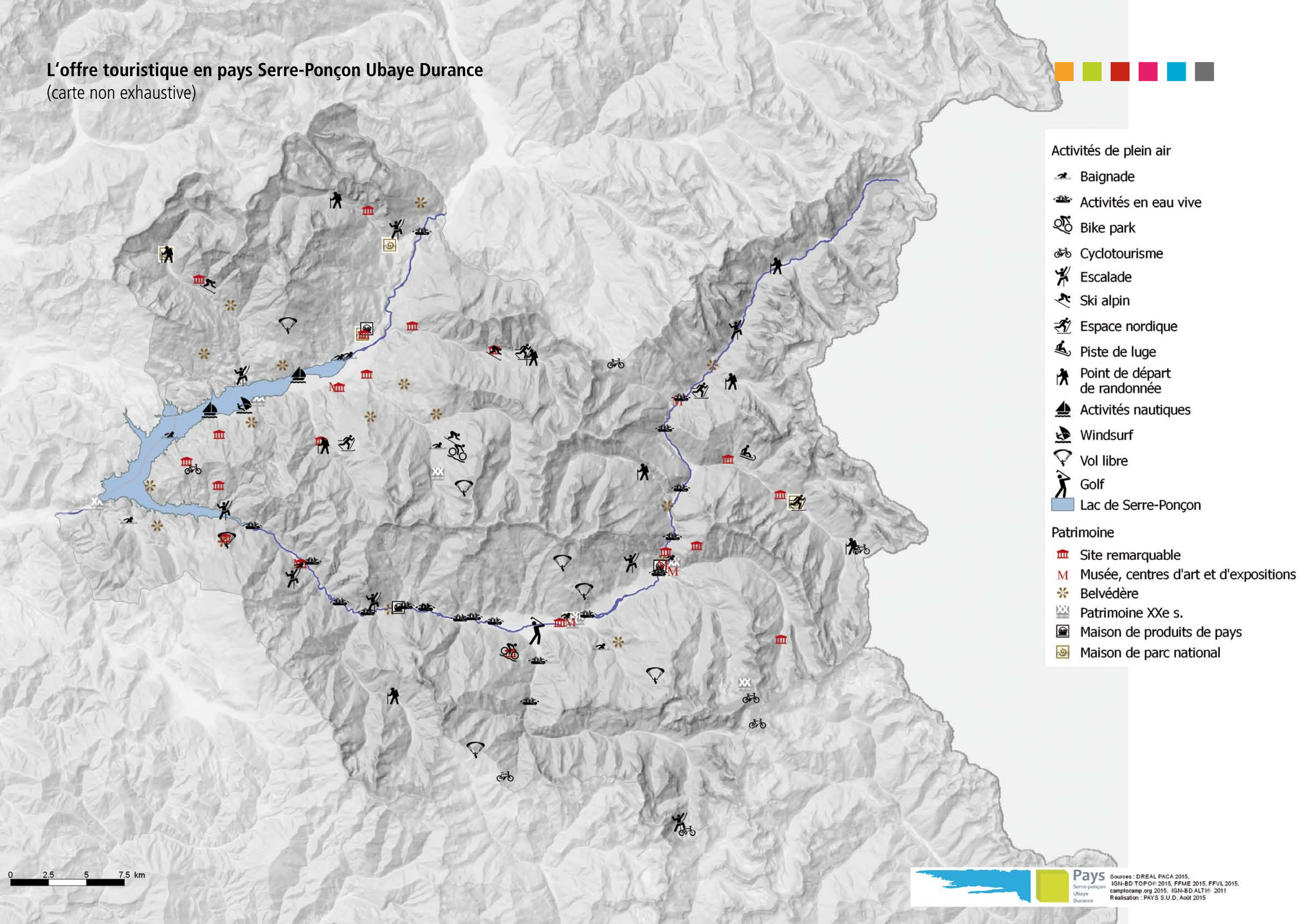

## Les résidents secondaires

Les résidences secondaires représentent 61 % du parc de logement du Pays S.U.D. La compréhension du mode de consommation du territoire par les propriétaires, ainsi que de l'analyse de leurs attentes, peut dévoiler d'importants leviers sur l'attractivité du territoire. Une étude portée par Émergence, comité de bassin d'emploi du Pays S.U.D., est actuellement en cours. Les résultats finaux paraitront à l'automne 2015.

Les résidences secondaires représentent également 76 % de la capacité d'accueil touristique du territoire.

### Les résidences secondaires

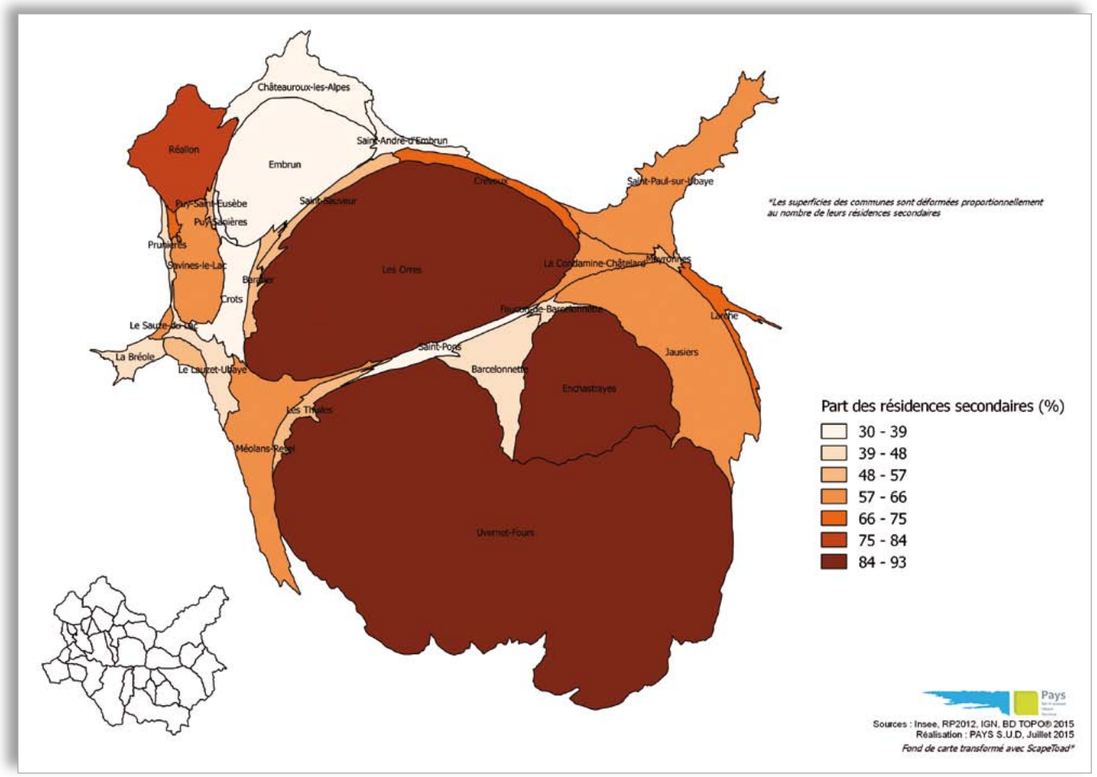


### Lits touristiques et répartition lits chauds/lits froids

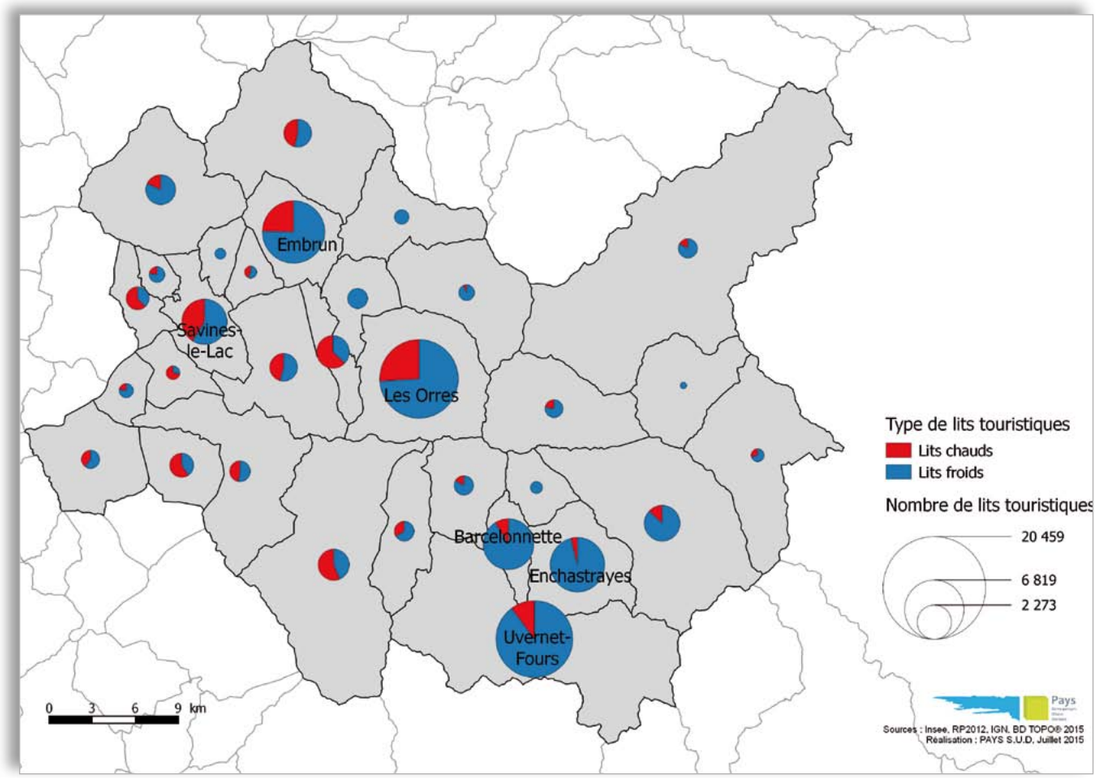


Ce sont les stations de Pra-Loup et des Orres qui concentrent le plus de résidences secondaires. À l'image d'un grand nombre de stations de montagne, leur parc est vieillissant.

## Les services aux saisonniers et aux pluriactifs

Du fait de la nature saisonnière d'une part importante de l'emploi sur le territoire du Pays S.U.D., les relais services publics proposent naturellement des actions tournées vers les saisonniers et les pluriactifs : organisation de forums de l'emploi en amont des saisons touristiques, actions bilan santé des saisonniers en lien avec la *Mutualité française*, assistance à la recherche de financement pour la formation, actions ponctuelles en fonction des besoins (formations en langues étrangères par exemple).

Le *comité de bassin d'emploi* du Pays S.U.D., Émergence, intervient sur la ***gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*** en lien avec la saisonnalité et la pluriactivité par la mise en place d'une ***démarche qualité de l'emploi saisonnier***. Cette démarche a permis de mettre à disposition des professionnels du tourisme des outils et dispositifs simples et actualisés afin de les inciter à mettre en œuvre les pratiques de gestion et management des ressources humaines telles l'élaboration des fiches de poste, des entretiens professionnels, du document unique. L'objectif est de faciliter le positionnement des salariés saisonniers dans leur parcours professionnel tout en renforçant le lien employeur/salarié.

## Une organisation touristique en mutation

### L'organisation touristique en Pays SUD

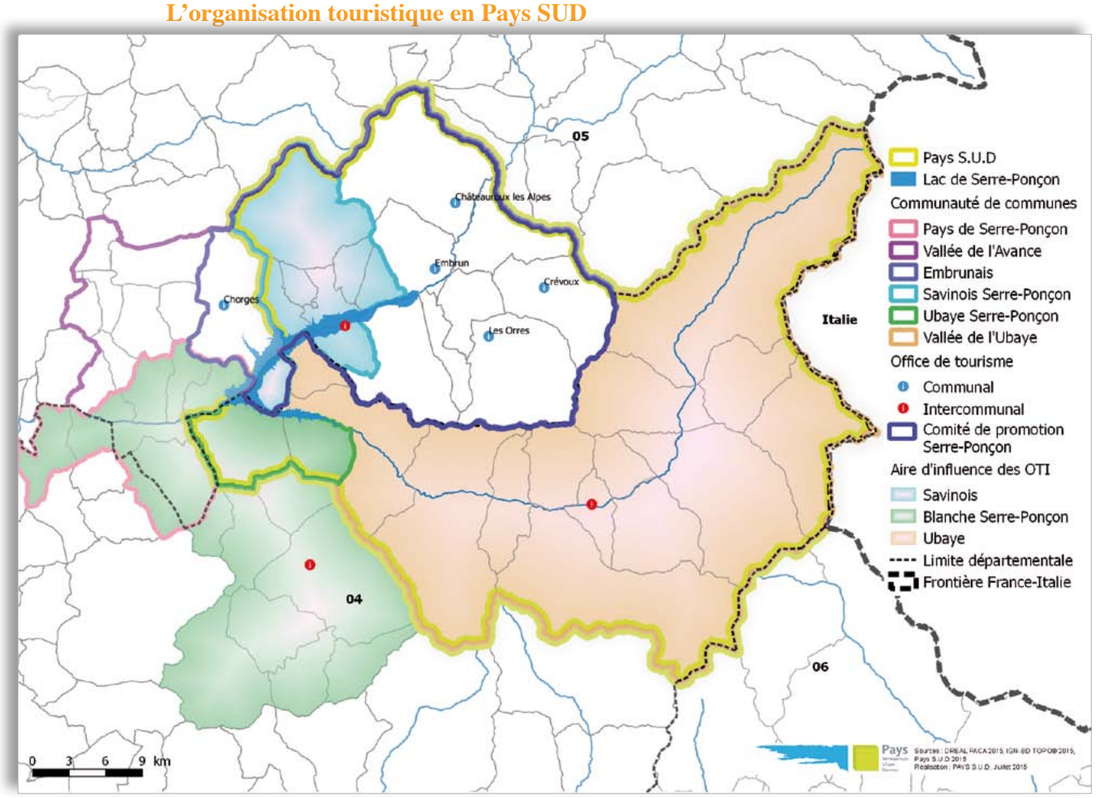


La communauté de communes de la **vallée de l'Ubaye** a voté la constitution d'un **office de pôle** en juillet 2015, qui sera constitué au 1er janvier 2016. Jusqu'alors, l'intercommunalité assurait la promotion touristique alors que les communes assuraient l'accueil et l'animation. L'organisation peut donc être qualifiée de structurée, mais il convient de noter que les champs de compétence de la future structure de pôle sont toujours en cours de définition.

L'organisation autour de **Serre-Ponçon** est quant à elle **plus complexe** : 5 communautés de communes avec 3 offices de tourisme intercommunaux et 5 offices communaux interviennent autour de la retenue. Le comité de promotion et de commercialisation de Serre-Ponçon intervient sur la partie haut-alpine du lac (à l'exception de la communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon). Il est la mise en réseau des Offices de tourisme et Syndicats d'initiative de Serre-Ponçon (Embrunais, Savinois, Chorges) et mène des actions communes à l'échelle de Serre-Ponçon pour promouvoir de façon globale le tourisme sur le territoire de Serre-Ponçon. Une réflexion sur la rationalisation de cette organisation a été lancée – l'organisation est donc en cours de structuration.

Ces deux organisations s'appuient sur les deux marques de destinations valléennes du territoire et viennent agréger les autres autour d'elles.



### Les marques en Pays SUD

## Analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces)

| | ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|---|
| Géographie | - Territoire exceptionnel préservé<br>- Patrimoines riches<br>- Une position frontalière | - Enclavement du territoire<br>- Risques naturels contraignants |
| Qualités de vie | - Qualité du cadre de vie<br>- Proximité ville/campagne | - Insuffisance de certains services de proximité (transport, santé)<br>- Coût des logements (acquisition/location) et des terrains |
| Force vives | - Tissu associatif dynamique<br>-Dynamismes démographiques<br>- Compétences reconnues et qualification dans les services | - Saisonnalité des activités<br>- Faible rémunération des salariés<br>- Faible capacité d'accueil à l'année<br>- Faible structuration des acteurs économiques |
| Politique | - Coopération intercommunautaire : Pays d'Art et d'Histoire.<br>- Politique volontaire et engagée sur des sujets innovants (Performance énergétique, Energies renouvelables ; Leader et services aux entreprises et la population)<br>- Expériences réussies à capitaliser | - Aménagement du territoire/Développement local |
| Économie | - Secteurs domestiques et publics pourvoyeur d'emplois<br>- Formations in situ qualifiantes adaptées au territoire (tourisme, montagne, bâtiment, bois)<br>- Offre touristique diversifiée (lac/montagne–Masse/ Diffus)<br>- Produits agricoles de qualité | - Dépendance au tourisme<br>- Parc immobilier touristique marchand vieillissant, « passoires énergétiques »<br>- Saisonnalité entraînant des périodes creuses<br>- Filières agricoles fortement dépendantes de la PAC et des conditions d'exploitation<br>- Exploitation difficile de la forêt<br>- Turnover important des TPE |

| OPPORTUNITÉS | MENACES |
|---|---|
| - Nouveaux arrivants en recherche de territoires ruraux de qualité | - Diminution des services publics (école, services de santé, postes…)<br>- Désertification médicale<br>- Désertification des hauts de vallée |
| - Réforme territoriale<br>- Bénéfices du partage d'expériences<br>- Fonds européens<br>- Soutien à l'innovation | - Réforme territoriale<br>- Raréfaction des financements nationaux |
| - Développement de la pluriactivité<br>- Demande en produits à forte valeur ajoutée (produits agricoles, artisanat d'art…) et de qualité environnementale<br>- Demande en marques de qualité<br>- Sensibilisation effective aux énergies renouvelables et au développement durable<br>- Intérêt d'acteurs majeurs (ERDF, EDF) pour la mise en place de pilotes smartgrids de montagne et la démarche TEPOS<br>- Développement du haut débit | - Forte pression foncière<br>- Abandon des terres agricoles (Fermeture des milieux – Perte de biodiversité – Disparations de paysages agricoles – Importations de produits typiques)<br>- Coûts d'entretien des forêts et des espaces Naturels<br>- Réchauffement climatique<br>- Disparité territoriale dans le déploiement du Haut-Débit et les offres d'opérateurs |

3 - Selon l'observatoire du tourisme du Comité Régional du Tourisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la dépense moyenne/jour/touriste s'élève en 2014 à 60 € l'hiver contre 38 € l'été dans les Alpes du Sud.

4 - Sources



# Enjeux stratégiques et objectifs à atteindre

## Conforter l'économie touristique du territoire à l'horizon 2020

L'économie du Pays S.U.D présente une importante dépendance à l'activité hivernale de ses stations de montagne. Malgré cela, ce territoire jouit de deux saisons touristiques à haut rendement, grâce notamment à la présence de la retenue de Serre-Ponçon. L'offre estivale, entre sports de nature, culture et activités balnéaires est très variée, et le territoire peut l'asseoir en comptant sur la météo très favorable des Alpes du Sud (300 jours de soleil par an).

Les activités hivernales (qui restent les plus lucratives[3]) sont aujourd'hui particulièrement menacées par le changement climatique. Par ailleurs, la très forte dépendance du territoire à son économie touristique lui fait ressentir de manière exacerbée le phénomène global de baisse d'attractivité des zones de montagne[4].

À travers sa candidature à l'appel à projet « Sélection des Espaces Valléens », le Pays S.U.D. souhaite présenter une stratégie pluriannuelle de développement intégré et de diversification. Celle-ci répondra à **l'enjeu central de consolidation de l'économie touristique**, en valorisant la diversité de l'offre actuelle et en optimisant la synergie entre les sites tout au long de l'année.

Comme mentionné en préalable, l'originalité de ce territoire est d'associer un très grand nombre de cadres, d'ambiances et à travers eux un très grand nombre de possibilités d'activités.

Il semble que le levier ne soit plus la diversification de l'offre, mais la valorisation des complémentarités et à mise en exergue du patrimoine naturel et culturel exceptionnel et reconnu du territoire en étant mieux organisé et plus visible. Il s'agit également revaloriser et remettre en adéquation les équipements avec la demande des clientèles.

Si le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance a tous les atouts d'une destination touristique de par la pertinence de son périmètre géographique et la complémentarité de son offre, il ne parait pas pertinent de communiquer à cette échelle. En effet, le territoire dispose d'ores et déjà de deux marques de destination valléennes : Ubaye et Serre-Ponçon. L'objectif est donc de jouer sur les complémentarités des deux espaces en permettant et en incitant les flux de clientèle tout en développant l'itinérance sur ce grand territoire.

## Des objectifs transversaux

Ces objectifs transversaux serviront de trame générale à la stratégie. L'ensemble des actions à mettre en œuvre devront y répondre.

***Faire consommer le territoire dans sa globalité, de manière équitable et équilibrée***

L'un des objectifs est d'amener les clientèles à consommer le territoire dans sa globalité, de manière équitable et équilibrée, afin de permettre des retombées économiques sur l'ensemble du territoire. Le développement de l'itinérance pourra y contribuer largement.

***Créer de la valeur ajoutée sur le territoire***

L'ensemble des objectifs stratégiques devra avoir en filigrane la création de valeur ajoutée (qu'elle soit économique, sociale ou environnementale) pour le territoire.

***Collaborer pour agir mieux et dans l'intérêt de tous***

Les projets devront être partagés et être réfléchis de manière collaborative. Ils devront prendre en compte les besoins du plus grand nombre.

***Préserver la biodiversité du territoire***

Une attention particulière sera accordée à la prise en compte de la biodiversité dans la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du territoire. Des référents territoriaux compétents (Parcs nationaux et réseau des animateurs Natura 2000 du territoire) seront intégrés au processus de gouvernance de l'Espace Valléen (voir Chapitre 3, point 5 « Modalités de mise en œuvre du modèle de gouvernance »).

## Quelle stratégie pour atteindre ces objectifs ?

La stratégie présentée ici est un cadre qui permet de cibler l'action au sein du Pays S.U.D. en faveur de la structuration d'un espace touristique cohérent et intégré. Ce sont cependant les modalités de sa mise en œuvre qui permettront la réussite du projet.

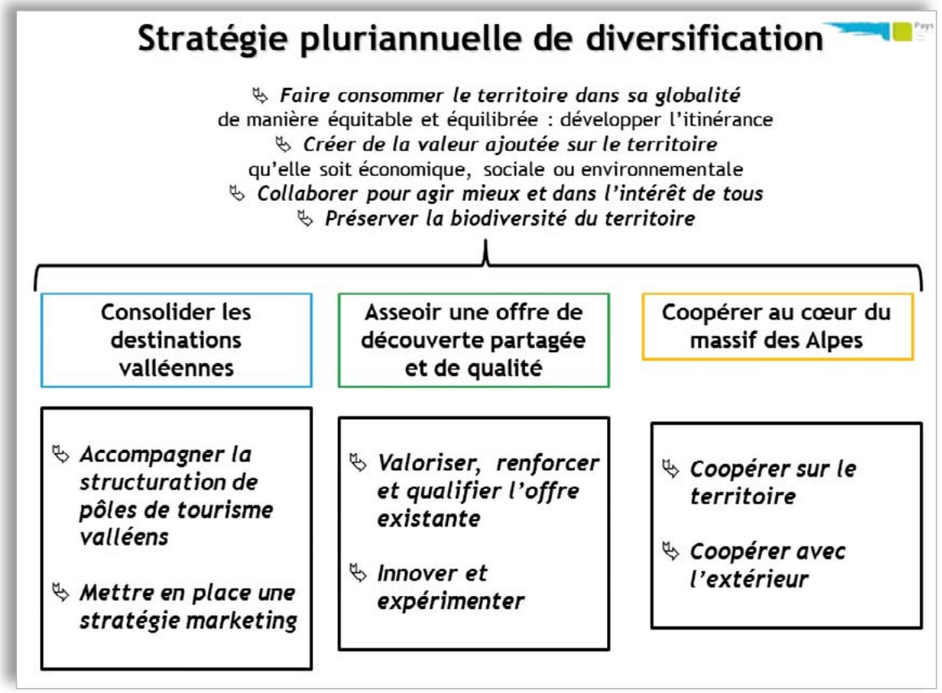


Les projets indiqués ici le sont à titre d'exemple afin de préciser la manière par laquelle la stratégie peut se mettre en œuvre de manière opérationnelle.



### Axe 1 : Consolider les destinations valléennes

Deux marques fortes de destination valléenne sont présentes sur le territoire du Pays S.U.D. : Ubaye et Serre-Ponçon. L'enjeu est de structurer ces destinations, en termes organisationnels et de promotion.

***Objectif stratégique 1 : Accompagner la structuration de pôles de tourisme valléens***

Deux pôles de tourisme sont en cours de structuration (avec des états d'avancement différents) sur le territoire : au sein de la Vallée de l'Ubaye et autour du lac de Serre-Ponçon. La mutualisation de l'organisation touristique sur un territoire soulève de nombreuses questions : Qui porte les équipements ? Comment optimiser le prélèvement de la taxe de séjour ? Comment valoriser au mieux les potentiels de la masse salariale ? Où et comment accueillir ? Quelles sont nos clientèles ? L'objectif est de permettre au territoire de se doter d'outils afin d'accompagner cette période de transition dans les meilleures conditions.

Trois objectifs opérationnels ont été définis :

1.1.1 Accompagner la prise de compétence et la définition des missions des pôles de tourisme

*Étude pour la définition du projet stratégique de l'office de pôle Ubayen.*
*Étude pour la création d'une structure de tourisme mutualisée autour de Serre-Ponçon.*

1.1.2 Organiser l'accueil sur le territoire

*Réalisation de schémas d'accueil et de diffusion de l'information.*
*Revalorisation du pôle d'accueil des Gourniers, porte d'entrée du Parc national des Écrins.*

1.1.3 Développement des outils de connaissance des clientèles

*Création d'observatoires locaux du tourisme.*

***Objectif stratégique 2 : Mettre en place une stratégie marketing***

Il s'agit de confronter l'offre, la demande et la concurrence afin de faire ressortir un certain nombre de forces et de faiblesses et permettre la mise en exergue des avantages concurrentiels du territoire de la vallée de l'Ubaye et de Serre-Ponçon. Avec cette analyse, trois objectifs seront à remplir :

1.2.1 Définir des clientèles cibles et prioritaires ;

*Création d'outils territoriaux de gestion de la relation client.*

1.2.2 Compiler l'offre pour créer des produits adaptés à la demande ;

*Développer des outils commerciaux et d'information faisant appel à « l'internet de séjour ».*

1.2.3 Créer des vitrines du territoire, de son patrimoine naturel et culturel.

*Aménagement intérieur de la Maison du Tourisme de la Vallée de l'Ubaye, vitrine du Parc national du Mercantour, des vallées italiennes voisines et de Serre-Ponçon, par la mise en scène du territoire.*

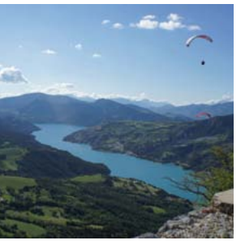

## Axe 2 : Asseoir une offre de découverte du territoire partagée et de qualité

***Objectif stratégique 1 : Valoriser, renforcer et qualifier l'offre de découverte du territoire existante***

L'offre touristique de découverte du Pays S.U.D est nombreuse et diversifiée. Elle est cependant très peu structurée et doit gagner en qualité. L'objectif est donc d'asseoir l'offre existante en intervenant sur l'offre et les activités en elles-mêmes, en permettant aux acteurs de bénéficier d'un accompagnement professionnel et en favorisant l'accessibilité de l'offre, notamment via le développement de services de mobilité douce.

2.1.1 Valoriser et remettre à niveau les équipements, qualifier les activités et structurer les filières ;

*Étude pour la requalification globale du Tour de l'Ubaye (sentiers – hébergement – promotion - commercialisation).*
*Accompagnement vers la labellisation Qualité Tourisme (dans une logique collective, de filière).*

2.1.2 Accompagner la professionnalisation des acteurs, la pluriactivité et la saisonnalité ;

*Déclinaison du programme d'action « Qualité de l'emploi saisonnier du tourisme en Pays S.U.D. ».*

2.1.3 Rendre l'offre accessible, développer les déplacements doux.

*Développement de systèmes valléens de covoiturage en temps réel.*
*Accompagnement du développement de la mobilité électrique (labellisation « Établissement Branché » par exemple).*
*Création de voies vertes.*

***Objectif stratégique 2 : Innover et expérimenter***

Il s'agit de favoriser l'émergence d'initiatives au caractère unique et/ou innovant. Celles-ci pourront être transférable à l'échelle des Alpes ou apporter une plus-value au massif. Trois champs d'innovation adaptés aux problématiques du territoire ont été ciblés et ont permis la définition de trois objectifs opérationnels.

2.2.1 S'appuyer sur la capacité à agir du territoire pour développer des projets inédits et expérimentaux de valorisation du patrimoine naturel et culturel ;

*Lancement et mise en œuvre du projet Tourisme de Montagne du Futur aux Orres.*

2.2.2 Tester le développement d'activités de niche ;

*Développement du Tourisme Scientifique avec le centre d'accueil Séolane (Site d'Etude & d'Observation, de Logement & d'Accueil autour de la Nature & de l'Environnement en Ubaye).*

2.2.3 Travailler une stratégie locale innovante pour revaloriser les lits froids.

*Mise en place d'une animation dédiée afin de remobiliser les propriétaires de résidences secondaires et développer un projet local de réchauffement des lits froids.*



## Axe 3 : Coopérer au cœur du massif des Alpes

Le territoire du Pays S.U.D. bénéficie d'une situation attractive, au cœur des Alpes du Sud et à la frontière de l'Italie. Il s'agit ici de se doter des moyens nécessaires pour rendre plus actives les coopérations internes et celles avec d'autres territoires, notamment au sein du massif alpin.

***Objectif stratégique 1 : Coopérer sur le territoire***

L'objectif est de développer les réseaux inter filières au sein du territoire.

3.1.1 Renforcer et créer des lieux de centralité et d'interconnexion entre les filières, développer leur vocation transversale

*Développement de services autour de l'aire de covoiturage de l'Embrunais.*
*Aménagement d'une plateforme multi-activités, lieu d'accueil et porte d'entrée de la Vallée de l'Ubaye.*

3.1.2 Créer du lien entre les secteurs du tourisme et de la culture

*Étude pour l'intégration de la compétence Culture au pôle de tourisme Ubayen.*
*Former le réseau « culture » aux méthodes de commercialisation et de mise en tourisme.*

3.1.3 Développer des produits inter-filières et des outils de commercialisation multicanaux

*Mise en œuvre d'un outil de commercialisation multicanal des activités de loisirs à l'échelle du Pays S.U.D.*

***Objectif stratégique 2 : Coopérer avec l'extérieur***

Le Pays S.U.D. doit apporter sa contribution au développement global du Massif. Son territoire n'est pas fermé, il est également un lieu de passage vers d'autres territoires et doit être inscrit dans des actions de coopération à plus grande échelle.

3.2.1 Collaborer avec les Espaces Valléens voisins et à l'échelle du Massif Alpin

*Revalorisation du col d'Allos (Espace Valléen du Pays A3V).*
*Création de liens entre la station de Vars et la Haute Vallée de l'Ubaye (Espace Valléen Guilles-trois-Queyras).*
*Déclinaison locale du projet de valorisation du patrimoine audiovisuel alpin porté par la Cinémathèque de Montagne de Gap.*
*Création de parcours scénarisés pour contribuer au projet «Empreinte des Grandes Alpes ».*

3.2.2 Se rattacher aux grandes itinérances

*Création des boucles locales se rattachant à la* Grande Traversée des Alpes *ou au* Tour des Écrins.

# Cohérence et pilotage

partie 2

## Le territoire du Pays S.U.D., un territoire de projet pertinent pour la mise en œuvre d'une dynamique d'*Espace Valléen*

Créé en 2005, le Pays S.U.D est une association loi 1901, née de la volonté de quatre communautés de communes, représentant 31 communes rurales de montagne, de s'associer afin de travailler ensemble à un aménagement et un développement soutenable de leur territoire, avec un principe de mutualisation.
À travers la charte de Pays, réactualisée en 2014, l'objectif est de valoriser les spécificités du territoire afin de le faire reconnaitre comme un territoire à *haute valeur ajoutée*, un territoire à *haute qualité de vie*, un espace de cohérence et d'équilibre territorial.

Forte d'une équipe technique de 10 personnes (voir organigramme du Pays S.U.D., annexe n°2), compétentes en matière de tourisme, de culture, d'énergie, de services à la population, d'urbanisme, l'association offre notamment :

- un important réseau de partenaires externes avec qui elle entretient des relations contractuelles (Union Européenne, État, Région, départements) ;
- un service d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour aider au montage technique, administratif et financier des projets ;
- une ingénierie de projet pour le développement et la structuration de filières, l'élaboration de schémas stratégiques et l'accompagnement d'opérations structurantes, expérimentales et innovantes ;
- des outils et des méthodes pour améliorer et faciliter la prise de décision (Système d'Information Géographique, etc).

Si la structure aide prioritairement ses membres, son concours s'adresse également à tous les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés.

Les collectivités membres ont intégré l'échelle territoriale « Pays » à travers l'élaboration en 2003 et la réactualisation en 2014 de la ***Charte de Pays***, mais également à travers les différents

schémas et actions structurantes comme le schéma *Territoires numériques* (2007), le *Schéma de services* (2009), le ***Pays d'Art et d'Histoire*** (label obtenu en 2011), l'étude *Logement en Pays S.U.D* (2013-2014), **l'engagement en tant que *Groupe d'action locale LEADER* 2007-2013 et 2014-2020**, la mise en œuvre du *Schéma de cohérence des énergies* depuis 2008, **l'adoption de la stratégie *Territoire à énergie positive* en 2014 et la reconnaissance *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* (TEPCV) en 2015**. En février 2015, les quatre communautés de communes ont également décidé de porter un ***schéma de cohérence territoriale* (SCoT) à l'échelle du Pays** (lancement prévu en 2016).

**Le *Comité de Bassin d'Emploi* (CBE) Émergence** travaille également à l'échelle du Pays S.U.D. et intervient sur :

- la *gestion prévisionnelle des emplois et des compétences* en lien avec la saisonnalité et la pluriactivité par la mise en place d'une *démarche qualité de l'emploi saisonnier* ;
- l'accompagnement des collectivités dans leurs actions en faveur du développement économique, de l'emploi, de la formation sur le territoire par la gestion du Relais de Services Publics de la vallée de l'Ubaye, l'organisation des forums de l'emploi, la gestion de l'hôtel d'entreprises et mise en place d'une politique d'accueil des entreprises ;
- le développement des filières économiques : filière bois, circuits courts (mise en place du label *Pays Gourmand*) ;
- l'accompagnement des porteurs de projets économiques (création, développement d'entreprises) et une expertise dans l'*économie sociale et solidaire* dans le cadre du réseau local d'accompagnement de l'ESS ;
- l'accompagnement des entreprises dans la gestion environnementale et du développement durable ;
- le développement de services numériques territorialisés : développement et mise en place de plateformes de services numériques à destination des saisonniers et des pluriactifs (www.emplois-saisonniers.org) et création et développement de la plate-forme de mobilité et information transports *Trajéco* (www.trajeco.org).

Le territoire du Pays S.U.D. est donc un espace de développement de projets, cohérent et intégré.

**Afin de garantir le respect de ce cadre par les actions qui seront menées à travers le projet *Espace Valléen*, une grille d'analyse a été développée (voir annexe 9). Les projets seront lus à travers elle et elle sera donc garante de la cohérence des initiatives avec la stratégie globale du Pays S.U.D.**

## La Charte de Pays

Véritable « manuel territorial », la charte du Pays S.U.D. a été déclinée en cinq nouvelles orientations stratégiques qui mettent en œuvre 3 enjeux transversaux définis par et pour le territoire.

**Ces enjeux se traduisent par 3 grands axes**

- construire un territoire accueillant : mettre en œuvre une politique d'accueil et développer l'attractivité du territoire ;
- construire un territoire vivant : valoriser les ressources locales pour une économie équilibrée, de proximité ;
- construire un territoire à énergie positive : engager la croissance verte et assurer un aménagement durable du territoire

**et 5 orientations stratégiques du Pays**

- rendre le territoire accessible,
- offrir des conditions de vie de qualité,
- gérer et préserver les ressources,
- maintenir et diversifier l'économie,
- coopérer pour mieux agir.



25 objectifs opérationnels déclinent de façon pratique les interventions prioritaires que s'est donné le territoire pour la période 2014-2030.

## Territoire à énergie positive (TEPos) et territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Le niveau de réalisations « énergie » du territoire du Pays S.U.D a permis une reconnaissance régionale en tant qu'acteur de la transition énergétique. L'ensemble de ces actions et initiatives menées individuellement permettent d'envisager la définition d'une politique partagée autour d'un projet de *territoire à énergie positive*. Le Pays a d'ailleurs été le premier territoire de montagne à s'engager dans le réseau national TEPos et le seul de PACA. Il travaille depuis 2013 à la définition d'une stratégie. Il s'agit de structurer les engagements individuels autour d'objectifs communs devant répondre à la fois aux urgences climatiques, énergétiques et sociales avec comme visée transversale le développement de l'économie verte sur le territoire. L'engagement du Pays n'est ainsi plus à démontrer en matière de positionnement en faveur de la transition énergétique comme source de création de richesses et d'activités et générateur de développement économique local grâce à la stimulation de l'activité et de l'emploi.

### Le Pays S.U.D., sur la voie d'une grande autonomie énergétique

Les objectifs TEPos ont été délibérés à l'unanimité lors du conseil d'administration du Pays S.U.D. du 28 octobre 2014 :

**Objectif 2030 :**

- Autosuffisance énergétique sur l'électricité et la chaleur
- Réduire de 40% les émissions de GES
- Réduire de 40% les consommations d'énergie

**Objectif 2050 :**

- Autosuffisance énergétique incluant la mobilité en 2050
- Diviser par 4 les émissions de GES
- Diviser par 2 les consommations d'énergie

**Les axes d'intervention de TEPos**

***P***romouvoir et mettre en œuvre la sobriété et l'efficacité énergétique

***O***ptimiser l'exploitation des ressources locales pour la production d'énergies renouvelables

***S***outenir et développer la mobilité durable

***I***nitier et accompagner les filières économiques de la croissance verte

***T***raquer et Lutter contre la précarité énergétique

***I***nitier et accompagner les circuits courts de production et de consommation

***V***aloriser le territoire par une offre et un marketing culturel et touristique «TEPos»

***E***xpérimenter par la recherche, l'innovation et son déploiement

Le territoire a également été reconnu *territoire à énergie positive pour la croissance verte*. Les actions prioritaires répondant aux objectifs listées ici, pourront bénéficier du fond de financement pour la transition énergétique - TEPCV :

1. Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
2. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports
3. Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
4. Produire des énergies renouvelables locales
5. Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable
6. Développer l'éducation à l'environnement, écocitoyenneté et mobilisation locale

### Programme LEADER du Pays S.U.D. « Terre vivante, d'accueil et d'équilibre »

*« Afin de maximiser l'intervention des fonds européens, il est nécessaire d'articuler les actions LEADER avec le PO FEDER-FSE, le PO FEDER POIA et le PDR. Le Pays S.U.D. part du principe que les dépenses/opérations éligibles au FEDER POIA et au FEADER dit « classique » ne pourront pas être éligibles dans le dispositif LEADER. Elles seront réorientées vers les structures d'accompagnement compétentes. Le but étant de rendre efficiente l'action de l'Union européennes sur nos territoires et non de la complexifier. »*[1]

Lors de la rédaction de sa candidature au programme LEADER, le Pays S.U.D a veillé à ce qu'il n'y ait pas de recoupement dans l'intervention des différents fonds et des lignes de partage ont été définies.

Le programme LEADER du Pays S.U.D. s'articule autour de deux objectifs stratégiques : ***Terre d'accueil*** et ***Terre vivante et d'équilibre***. Il s'agit d'une stratégie de développement économique, dont l'objectif de fond est de limiter la dépendance du Pays S.U.D. à son économie touristique. Ainsi, le programme *Espace Valléen* permettra de conforter l'économie première du Pays – le tourisme – et le programme LEADER accompagnera le développement et la structuration des autres secteurs d'activité.

TERRE D'ACCUEIL - Structurer le territoire pour un accueil de qualité et une attractivité choisie

a) Connaître pour mieux structurer, accompagner et promouvoir

b) Faire connaître pour rester/être attractif

c) Créer un environnement favorable pour un accueil de qualité

TERRE VIVANTE ET D'ÉQUILIBRE - Dynamiser l'économie locale

d) Décloisonner les pratiques

e) Valoriser les ressources

f) Innover et diversifier l'économie locale

### Le projet culturel du Pays S.U.D.

Le projet culturel « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » associe dans sa démarche tous les éléments - patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, technique et ethnologique- qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie. Le projet culturel du Pays S.U.D. vise à asseoir la politique culturelle menée depuis plus de vingt ans sur le territoire dans un double objectif de cohérence et de qualité. Il correspond à un vrai projet de territoire susceptible de requalifier les vallées de montagne dans un contexte de changement climatique et économique. Le Pays d'Art et d'Histoire « Pays S.U.D, montagnes de lumière » vient enrichir le réseau national Ville et Pays d'Art et d'Histoire car il s'agit du premier Pays d'Art et d'Histoire des Alpes du Sud. Cette spécificité implique un caractère propre et original du territoire.

1 - Extrait de la candidature du Pays S.U.D. au programme LEADER



## Plan d'action stratégique pluriannuel sur 3 ans

Un important de travail de recensement de projets a été réalisé par le Pays S.U.D. en 2014 dans le cadre de la réactualisation de la *charte de Pays*. Ce fichier a pu être réactualisé en juin 2015 à travers l'élaboration du *contrat régional d'équilibre territorial* (CRET). Environ 200 projets ont été recensés, ce qui démontre la forte capacité à agir du territoire. Un nombre important d'initiatives entrent dans le champ de la « diversification touristique ».

Cependant, il existe un décalage entre les projets répertoriés et les initiatives à mettre en œuvre afin de concrétiser la stratégie. Le croisement de cette base de données avec la stratégie montre qu'un important travail est encore à réaliser en concertation avec l'ensemble des porteurs de projets du territoire afin de définir l'implication de chacun dans la mise en œuvre de cette stratégie partagée. Le plan d'action sera donc travaillé dès l'automne dans la continuité des échanges qui ont pu être engagés dans le cadre de la définition du cadre stratégique.

**La stratégie *Espace Valléen* du Pays S.U.D. constitue désormais un véritable outil qui vient définir, structurer et organiser les efforts à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs énoncés collectivement à l'horizon 2020.**

Une *assistance à maîtrise d'ouvrage* va être recrutée afin d'accompagner le Pays dans ce sens (feuille de route en annexe n°xx). Il s'agira d'accompagner la chef de projet *Espace Valléen* dans la définition et le chiffrage d'initiatives opérationnelles à mettre en œuvre pour concrétiser la stratégie, en concertation avec l'ensemble des porteurs de projets du territoire, qu'ils soient publics ou privés.

## Dispositif d'évaluation

L'évaluation de l'*Espace Valléen* interviendra à trois niveaux :

- évaluation des projets ;
- évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ;
- évaluation interrégionale du programme (CIMA-POIA).

Un rapport annuel sera produit et sera complété par un rapport complémentaire intermédiaire au terme de la mise en œuvre du premier plan d'action (à 3 ans) et un rapport final au terme de la contractualisation (2020 – évaluation *ex-post*).

## Évaluation des projets

Des objectifs qualitatifs et quantitatifs seront fixés lors de la définition des projets, ainsi que des indicateurs correspondants. L'avancement des projets pourra être suivi en fonction des réalisations effectuées, des résultats et effets observés, mais aussi des indicateurs renseignés. Des indicateurs de résultats seront précisés pour chaque projet au moment de la réalisation du programme d'actions.

## Évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

L'objectif est d'assurer la bonne mise en œuvre de la stratégie en observant notamment la ventilation des projets et des montants investis par axe stratégique et objectif opérationnel. Un rapport annuel viendra présenter ces éléments et permettra de recentrer les priorités en fonction de l'avancement constaté.

Les indicateurs proposés dans le cadre de la réactualisation de la charte de Pays (voir annexe n°3) seront également renseignés.

## Évaluation régionale et interrégionale du programme

Le Pays S.U.D. s'engage contribuer à l'évaluation régionale et interrégionale du programme. Le rapport annuel viendra renseigner l'indicateur de réalisation du POIA (nombre de nuitées estivales enregistrées sur le territoire par année) et pourra également indiquer des éléments de suivi qui pourront être précisés par l'autorité de gestion, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur et le CGET Alpes.

Dans ce sens, le Pays s'engage à participer activement à la vie du réseau interrégional des animateurs des *Espaces Valléens*.

# Pilotage et ingénierie dédiée au projet

La programme *espace valléen* sera mené à l'échelle du Pays S.U.D., par un comité de pilotage dédié et une ingénierie consacrée à l'animation du dispositif (chef de projet *Espace Valléen*).

## Comité de pilotage

Conformément au cadre d'intervention adopté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 24 avril 2015, le comité de pilotage est composé des signataires de la convention *Espace Valléen* (dont le représentant du *Contrat régional d'équilibre territorial*).

**Les membres du comité de pilotage sont :**

- le/la président(e) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- le commissaire à l'Aménagement et au Développement du Massif des Alpes ;
- le/la président(e) du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance ;
- le/la président(e) de la communauté de communes de l'Embrunais ;
- le/la président(e) de la communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye ;
- le/la président(e) de la communauté de communes du Savinois ;
- le/la président(e) de la communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon.



Les représentants des parcs nationaux des Écrins et du Mercantour ainsi que les représentants des départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence pourront être associés.

**Le comité de pilotage se réunira à minima deux fois par an et aura pour objet :**

- la définition et la validation de la stratégie présentée au partenariat Massif ;
- la priorisation des opérations proposées par les différents maîtres d'ouvrage au titre du programme d'action pluriannuel ;
- la validation de la cohérence des actions au regard de la stratégie ;
- l'évaluation et le suivi des réalisations pour lesquelles le partenariat est engagé sur le territoire concerné ; pour ce faire il validera annuellement un bilan qualitatif et quantitatif de l'avancement de la convention et des opérations engagées.

Le comité de pilotage sera assisté par un comité technique et un comité « de terrain » (voir plus bas, « Modalités de mise en œuvre de la gouvernance »).

## Chef de projet *Espace Valléen*

Le Pays S.U.D. dispose d'une expérience avérée dans l'animation des démarches valléennes de son territoire. En effet, la structure a été à l'origine de la candidature des espaces valléens « Vallée de l'Ubaye » et « Serre-ponçon Parpaillon » au programme d'aménagement et durable et solidaire des Alpes du Sud porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2007-2013. Par la suite, et compte tenu de la configuration institutionnelle du territoire, les deux ensembles valléens ont souhaité bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du Pays S.U.D. pour la rédaction, le suivi, la coordination et l'évaluation de leur convention « Espace Valléen ». Ainsi, la chargée de mission tourisme du Pays, consacrait 1/5e de son temps de travail à l'animation de chacune des conventions valléennes. L'année 2014 a conforté l'implication du Pays vis-à-vis des programmes du *Massif Alpin* en répondant à la proposition de participation à l'évaluation interrégionale du *programme opérationnel interrégional du massif des Alpes* du *commissariat de Massif* et de la *région PACA* en mettant à disposition une ingénierie territorialisée mutualisée à l'échelle des deux territoires.

Avec cette nouvelle génération d'*Espace Valléen*, le Pays propose une animation dédiée, encore plus ambitieuse, qui sera garante de la réussite de ce projet collectif.

Au sein de l'Association du Pays S.U.D., la chef de projet est placée sous l'autorité hiérarchique du (de la) président (e) du Pays S.U.D. et de la direction de la structure. Responsable technique du programme *Espace Valléen*, elle aura en charge l'ensemble des missions et tâches afférentes à l'animation du programme. Une personne à plein temps sera dédiée au projet.

**La chef de projet *Espace Valléen* :**

- intervient en mode projet :
  - elle anime la transversalité à l'échelle de l'espace valléen ;
  - elle organise et anime l'ensemble des instances de gouvernance de l'espace valléen.
- intervient en action collective à l'échelle du massif des Alpes ;
- conduit le projet touristique de l'*espace valléen* :
  - elle questionne les projets et identifie les faiblesses avant même une étude de faisabilité ;
  - elle mobilise les acteurs locaux, anime des réseaux, accompagne les porteurs de projet ; organise et anime des réunions ; met en réseau, professionnalise et sensibilise les acteurs concernés ;
  - elle travaille à la stratégie de communication sur le projet espace valléen.

– assure la gestion du programme :

• elle est en charge de la conduite du programme : il est responsable du suivi administratif, budgétaire et comptable du contrat ;
• elle assure l'ingénierie financière –pluri-partenaires, programmes européens ;
• elle assure le suivi technique, le contrôle des opérations menées.

**4 pôles de compétences :**

– capacités d'animation, de coordination et de mobilisation des acteurs ;
– capacités d'organisation ;
– capacités de gestion (des programmes et des budgets) ;
– expertise dans le champ du tourisme, sur les dispositifs, les procédures et réalités de terrain.

## Modalités de mise en œuvre du modèle de gouvernance

Pour rappel, le caractère collaboratif est un préalable à l'éligibilité d'un projet (voir grille d'analyse des projets en annexe n°xx).

La gouvernance de l'*Espace Valléen* sera articulée autour de 3 entités : le comité des acteurs locaux, le comité technique et le comité de pilotage, instance politique.

### Le comité des acteurs locaux

Le comité des acteurs locaux est composé de 15 membres professionnels représentant des secteurs d'activités différents. Il est renouvelable tous les ans. Son rôle est proposer une première lecture des projets afin d'assurer qu'ils soient cohérents et adaptés à la réalité du terrain. Il donne son avis dans une logique constructive et permet d'améliorer la qualité des projets. Il se réunit en moyenne 4 fois par an et émet un avis sur la pertinence et le fond des projets. Il est animé par le chef de projet *Espace Valléen*.

Les secteurs d'activité suivants devront à minima être représentés :

– culture ;
– gestion de station de montagne ;
– office de tourisme ;
– gestion des sites naturels et protection de la biodiversité ;
– activités de pleine nature ;
– activités nordiques ;
– nautisme ;
– hébergement ;
– conseil de développement du Pays S.U.D.

Afin de garantir une bonne représentation du territoire, la répartition suivante est proposée :

| Communauté de communes | Nombre d'habitants en 2013 | Nombre de représentants au comité des acteurs locaux |
|---|---|---|
| CC Embrunais | 10 944 | 7 |
| CC Ubaye | 7 552 | 5 |
| CC Savinois-Serre-Ponçon | 2 310 | 2 |
| CC Ubaye Serre-Ponçon | 727 | 1 |
| TOTAL | 21 533 | 15 |

Un appel à candidatures sera lancé en lien avec le conseil de développement du Pays S.U.D et via le réseau des adhérents des différents offices de tourisme du territoire.



### Le comité technique

Ce comité est chargé d'assister techniquement le comité de Pilotage. Il donne un avis technique sur l'éligibilité des projets et sur les aspects opérationnels de la mise en œuvre du plan d'action. Il relit les projets à la lumière de la grille d'analyse de l'*Espace Valléen*.

Il est composé par :

– le référent technique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
– le référent technique du CGET Alpes ;
– le chef de projet *Espace Valléen* ;
– la direction du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance ;
– l'animatrice de l'Architecture et du Patrimoine du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance ;
– le chargé de mission *énergie climat* du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance ;
– la direction de la communauté de communes de l'Embrunais ;
– la direction de la communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye ;
– la direction de la communauté de communes du Savinois ;
– la direction de la communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon ;
– un référent technique du conseil départemental des Alpes de Haute-Provence ;
– un référent technique du conseil départemental des Hautes-Alpes ;
– un référent technique du Parc national des Écrins ;
– un référent technique du Parc national du Mercantour ;
– deux représentants du comité des acteurs locaux.

### Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance finale de validation de l'opportunité territoriale des projets. Après avis favorable de celui-ci, les demandes de financement pourront être instruites par les services compétents du partenariat *massif*.

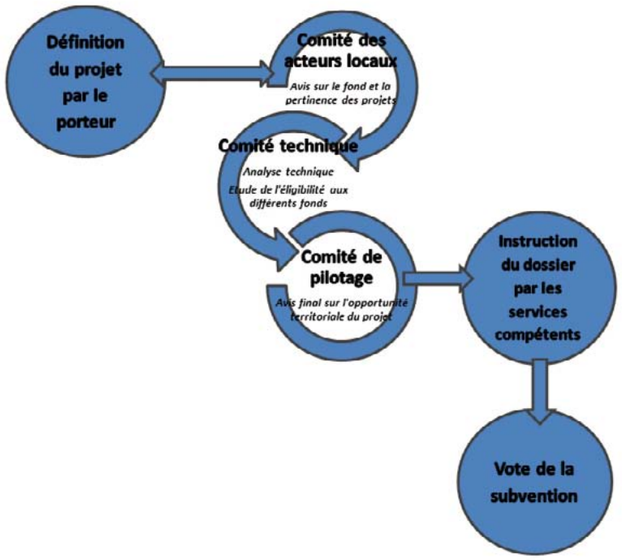

## Modalités d'articulation de l'espace valléen avec les autres échelles territoriales et avec les actions interrégionales du massif des Alpes

Le Pays S.U.D. propose un objectif stratégique dédié à la coopération. Il s'agit donc d'un point important dans son positionnement. L'espace valléen intègre pleinement l'espace alpin, et partage donc de nombreux enjeux des territoires montagnards. Il est également un territoire de passage vers d'autres destinations. L'Embrunais-Savinois est notamment placé au centre du département des Hautes-Alpes et est le lien entre les bassins du Gapençais et du Briançonnais. Il convient donc de ne pas limiter l'action au périmètre même du Pays S.U.D.

Si l'élaboration du plan d'action permettra de faire ressortir les initiatives pour lesquelles il convient de travailler à une échelle élargie, des articulations avec les espaces valléens voisins ont déjà été envisagées, autour des labels par exemple, afin d'atteindre une cohérence globale et éviter ainsi leur multiplication, qui entraine souvent une perte de lisibilité pour la clientèle.

Des thématiques de collaborations avec d'autres territoires alpins se préfigurent aussi déjà, comme par exemple celle de la valorisation du patrimoine hydroélectrique dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire (PAH), en lien avec le PAH des Hautes-Vallées de Savoie.

### Une ingénierie « relais » de l'action massif

Le chef de projet Espace Valléen aura à sa charge la diffusion des actions interrégionales à l'échelle locale. Grâce à sa participation active au réseau interrégional des espaces valléens, il pourra prendre connaissance des actions menées au niveau du Massif et en assurer le relais avec les structures locales pouvant y contribuer.

Il travaillera ainsi à la déclinaison locale de projets de type « Empreinte dans les Alpes » de la Grande Traversée des Alpes, ou à trouver des relais territoriaux pour le projet interrégional de « valorisation du patrimoine audiovisuel alpin » de la Cinémathèque de Montagne à Gap.

### Un modèle hybride pour lancer la destination Serre-Ponçon

La destination Serre-Ponçon, bien que concentrée sur le Pays S.U.D., dépasse ses limites, car intègre notamment la commune de Chorges, la communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon et une partie de la communauté de communes du Pays de Seyne. De ce fait, le Pays propose d'associer par voie de convention l'ensemble de ces collectivités aux réflexions et projets qui seront engagées dans ce cadre, dans l'attente de la création d'une structure fédératrice autour de la retenue.

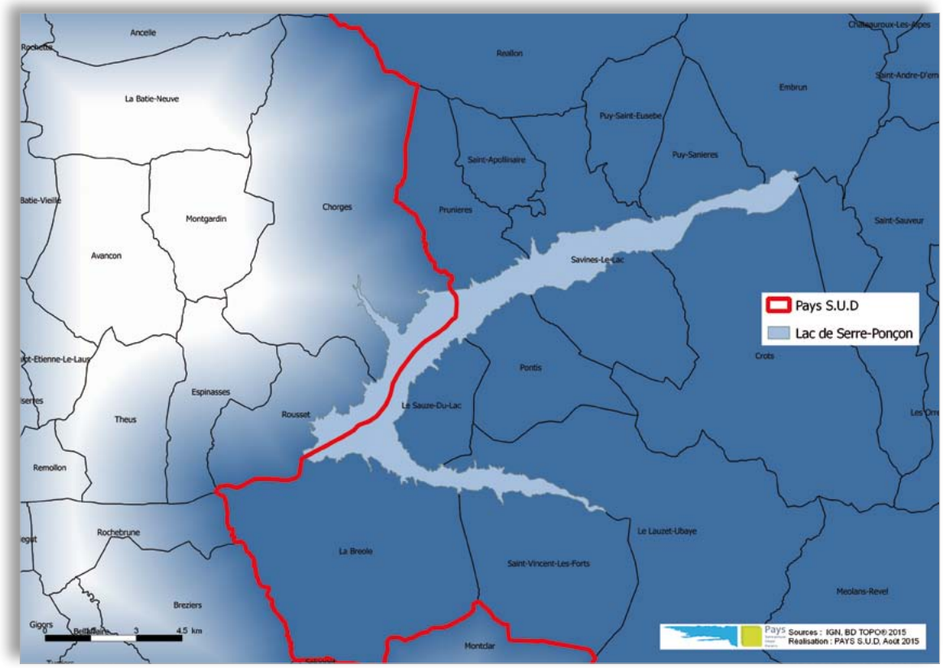

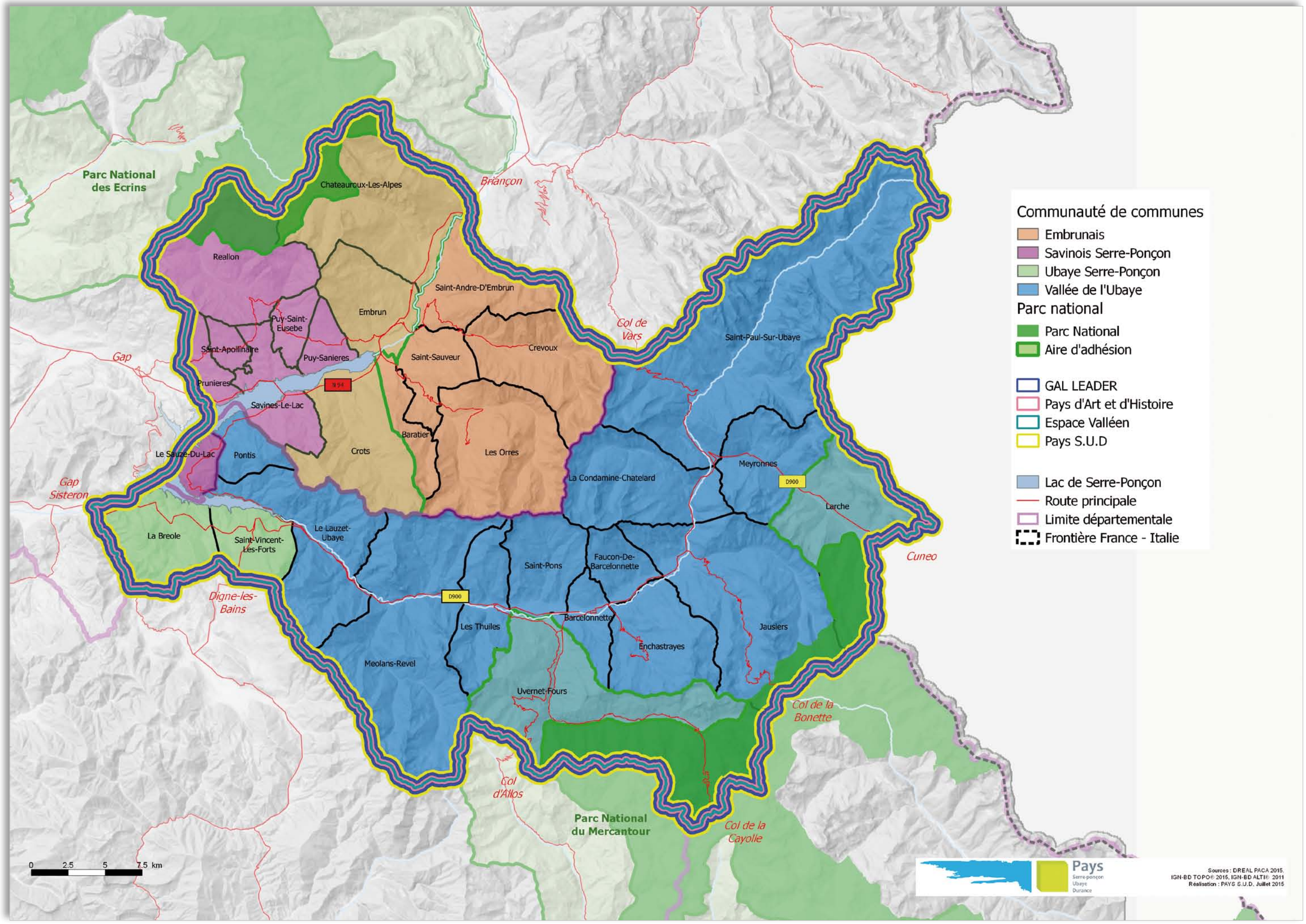
Parc National des Ecrins
Chateauroux-Les-Alpes
Briançon
Reallon
Saint-Andre-D'Embrun
Embrun
Puy-Saint-Eusebe
Saint-Apollinaire
Puy-Sanieres
Prunieres
Savines-Le-Lac
Saint-Sauveur
Crevoux
Col de Vars
Saint-Paul-Sur-Ubaye
Gap
Baratier
Crots
Les Orres
Le Sauze-Du-Lac
Pontis
Gap Sisteron
La Condamine-Chatelard
Meyronnes
D900
Larche
La Breole
Saint-Vincent-Les-Forts
Le Lauzet-Ubaye
Saint-Pons
Faucon-De-Barcelonnette
Cuneo
Digne-les-Bains
Les Thuiles
Barcelonnette
Jausiers
Enchastrayes
Meolans-Revel
Uvernet-Fours
Col de la Bonette
Col d'Allos
Parc National du Mercantour
Col de la Cayolle
0 2.5 5 7.5 km
Communauté de communes
Embrunais
Savinois Serre-Ponçon
Ubaye Serre-Ponçon
Vallée de l'Ubaye
Parc national
Parc National
Aire d'adhésion
GAL LEADER
Pays d'Art et d'Histoire
Espace Valléen
Pays S.U.D
Lac de Serre-Ponçon
Route principale
Limite départementale
Frontière France - Italie
Pays
Serre-ponçon
Ubaye
Durance
Sources : DREAL PACA 2015,
IGN-BD TOPO® 2015, IGN-BD ALTI® 2011
Réalisation : PAYS S.U.D. Juillet 2015

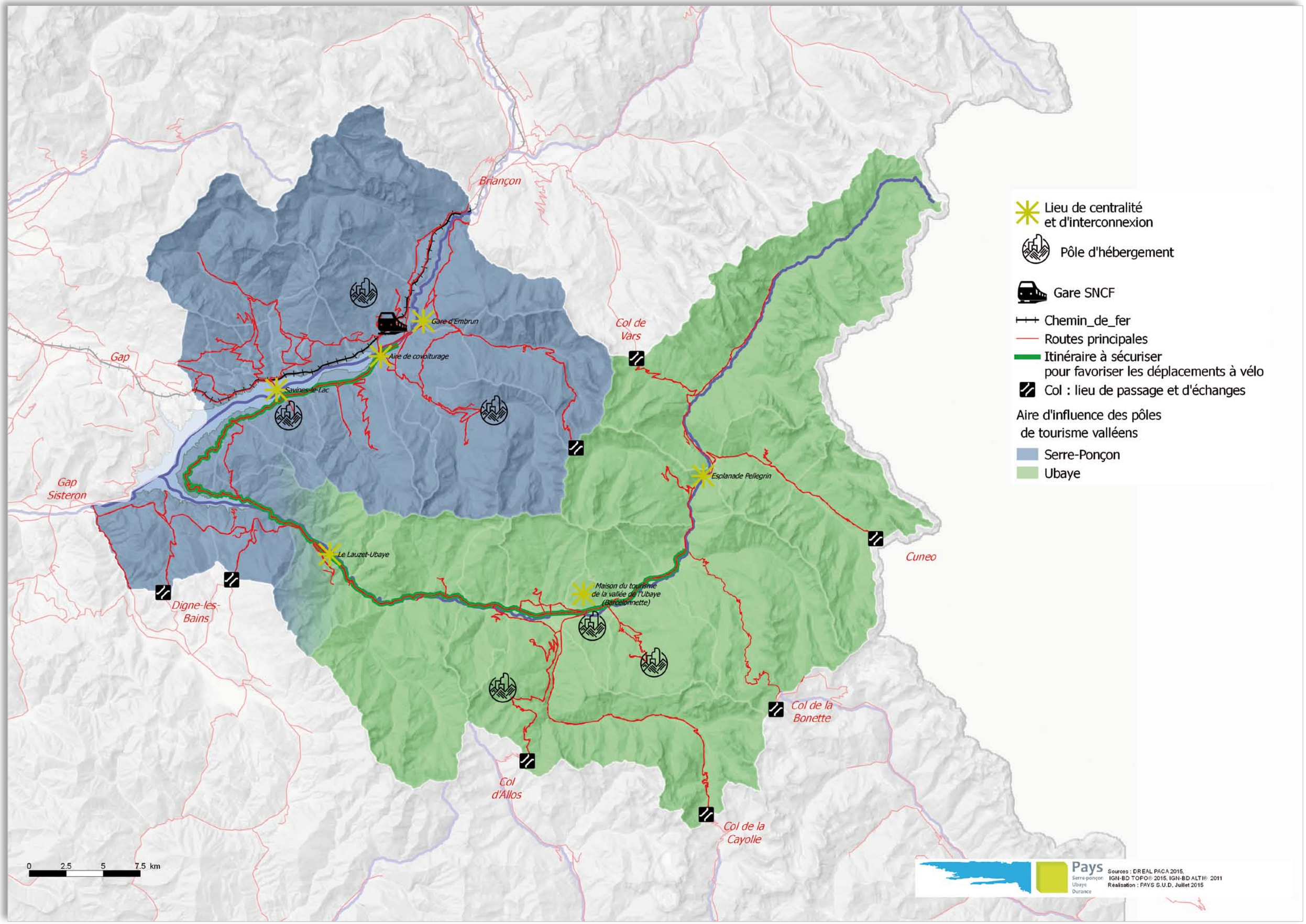
Briançon
Gare d'Embrun
Aire de covoiturage
Savines-le-Lac
Gap
Gap Sisteron
Col de Vars
Esplanade Pellegrin
Cuneo
Le Lauzet-Ubaye
Maison du tourisme de la vallée de l'Ubaye (Barcelonnette)
Digne-les-Bains
Col de la Bonette
Col d'Allos
Col de la Cayolle
0 2.5 5 7.5 km
Lieu de centralité et d'interconnexion
Pôle d'hébergement
Gare SNCF
Chemin_de_fer
Routes principales
Itinéraire à sécuriser pour favoriser les déplacements à vélo
Col : lieu de passage et d'échanges
Aire d'influence des pôles de tourisme valléens
Serre-Ponçon
Ubaye
Pays Serre-ponçon Ubaye Durance
Sources : DREAL PACA 2015, IGN-BD TOPO® 2015, IGN-BD ALTI® 2011
Réalisation : PAYS S.U.D, Juillet 2015

# Méthodologie mise en œuvre pour aboutir au projet d'Espace Valléen du Pays SUD

partie 4

Le projet *Espace Valléen* du Pays S.U.D. est le fruit d'un important travail collaboratif.
Le diagnostic de territoire partagé à partir duquel la stratégie a été déclinée a été construit dans le cadre de la réactualisation de la charte de Pays en 2014. Il a été précisé par l'ensemble des rencontres réalisées dans l'élaboration de la réponse l'appel à projet « Sélection des Espaces Valléens ».
La stratégie est quant à elle née de l'ensemble des échanges (techniques, avec les socio-professionnels du territoire et politiques) réalisés autour des enjeux de développement touristique sur le territoire du Pays S.U.D.

## Réactualisation du diagnostic de territoire et de la charte de Pays en 2014

### Description du cahier des charges pour la réalisation du travail : réactualisation de la Charte

Conditions de réalisation et méthodologie de l'intervention pour la réactualisation de la Charte de Pays.

De manière générale, cette évaluation prospective devra se faire de manière participative en associant les élus, les techniciens, le conseil de développement, les acteurs du territoire privés et publics, la société civile (socioprofessionnels, citoyens de différents profils et âges…), les partenaires.

Concernant particulièrement l'éventail des techniques évaluatives possibles, le prestataire devra avoir le souci de choisir la méthode la plus pertinente au regard de la nature de chacune des questions et de l'interlocuteur interrogé. Il devra considérer la complémentarité entre chacun des axes à étudier et développer.

La méthode devra comprendre les étapes et outils à minimum suivants : analyse statistique et documentaire, cartographie, animation de réunions/ateliers de concertation, entretiens, définition des enjeux et des grandes orientations, aide à la précision d'une stratégie, élaboration du plan d'actions, travail sur la maquette financière et sur les fiches actions…

Les entretiens (individuels et collectifs, effectués sur la base d'une grille préétablie de questions) devront être favorisés. Les choix d'indicateurs devront être justifiés.

La phase de restitution auprès des élus et des partenaires appelés à intervenir dans la mise en œuvre du projet de territoire devra assurer que les valeurs, les orientations, les objectifs sont bien compris et appropriés pour être utilisé comme un référentiel pour le développement du territoire.

Pour compléter le travail de diagnostic, des « Focus groupe » et des entretiens ont aussi été réalisés par le cabinet Europa développement en charge de la réactualisation de la Charte.

De manière à partager ce diagnostic avec le plus grand nombre d'acteurs du territoire, deux journées de concertation ont été organisées sur le territoire. Une 1ere journée : pour, constater ensemble, pour partager le diagnostic. Une seconde : pour construire et définir le « faire comment ? ». Ces journées ont chacune réunies plus d'une cinquantaine de participants.

**Journée 1**

Trois axes développés:

– Politique d'accueil, attractivité du territoire

logement, mobilité, santé, …

– Valoriser les ressources locales du territoire, diversification économique

agriculture, sylviculture, culture, BTP/services marchands, tourisme

– Engager la croissance verte du territoire

TePos

À travailler dans chaque axe :

– réaction sur le diagnostic et 1eres orientations ;

– quelles orientations on privilégie ?;

– quels enjeux deviennent prioritaires pour le territoire ?

**Journée 2**

À construire:

– La coopération, mise en réseau/intelligence collective

– La transversalité, démarche qualité, financement

– La gouvernance, évaluation, communication

Au travers chaque axe :

– Politique d'accueil, attractivité du territoire

– Valoriser les ressources locales du territoire, diversification économique

Engager la croissance verte du territoire

Un appui méthodologique pour l'animation de ces journées a été apporté par le collectif ville-campagne.

**Ces journées ont permis de valider ensemble le diagnostic de territoire et d'affirmer de manière collective les enjeux et orientations stratégiques à venir pour et par le territoire pour la période 2014-2030.**



## Conférences-débats thématiques du conseil de développement

Le *conseil de développement* du Pays S.U.D a organisé deux soirées d'échanges (synthèses de ces rencontres en annexe n° xx) :

– le 2 avril 2015, à Prunières, sur la thématique « Patrimoine et Tourisme » ;

– le 21 mai 2015, une conférence débat « Tourisme en montagne : mutations et enjeux pour l'avenir », animée par Philippe Bourdeau, enseignant-chercheur à l'*Institut de Géographie Alpine* de Grenoble.

## Définition de la stratégie de l'*Espace Valléen*

La définition de la stratégie a été réalisée grâce à l'implication :

– d'un groupe d'élus référents « Tourisme »

– d'un réseau de référents techniques : directions d'offices de tourisme, directions et techniciens des communautés de communes, du SMADESEP[1],

– d'un réseau de socio-professionnels : compte tenu du calendrier et des travaux de concertation qui avaient déjà été réalisés dans le cadre de la réactualisation de la charte de Pays, il a été décidé de cibler la concertation des socio-professionnels autour de personnes ressources. Cela a permis de réaliser des entretiens approfondis et que chacun ait la possibilité de s'exprimer librement. Une vingtaine de socio-professionnels ont été rencontrés.

– du *conseil de développement* du Pays SUD. une réunion d'échanges a été organisée en fin Juillet 2015 et son avis a été recueilli sur la stratégie finale (annexe n°xx).

Le détail de ces personnes « ressources » est précisé en annexe n°xx.

**Ces différentes rencontres ont permis l'émergence de la stratégie locale de développement intégré.**

1 - Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

## Construction du plan d'action opérationnel

Comme indiqué page XX, un important travail de concertation des acteurs locaux reste à mener afin de décliner la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie.

En effet, les travaux ont permis de faire naître un cadre stratégique ambitieux et partagé, qui va recentrer l'action des acteurs en faveur d'un développement touristique intégré et structuré sur le territoire du Pays S.U.D. Il s'agit d'un véritable outil pour cadrer l'action.

Le Pays S.U.D. va faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de d'être accompagné dans la déclinaison opérationnelle de la stratégie (voir feuille de route en annexe n°XX).

Ainsi, un appel à projets sera lancé fin septembre 2015 et des réunions de présentation de la stratégie ouvertes au plus grand nombre seront organisées, afin de faire émerger les projets entrant dans la dynamique.
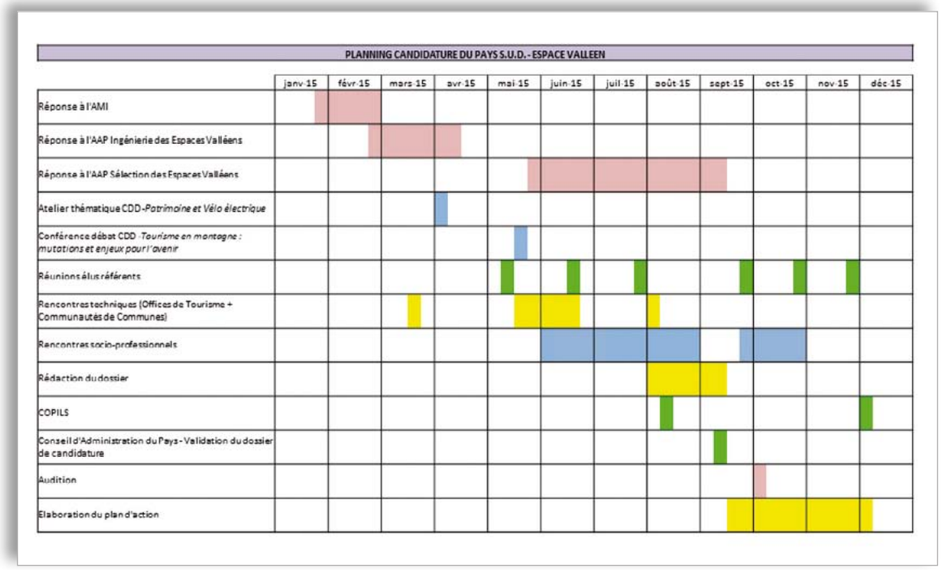
Il s'agira ensuite d'accompagner les porteurs de projet dans la définition précise de ceux-ci, notamment en termes de chiffrage et de mise en place d'indicateurs de suivi et de réalisation.